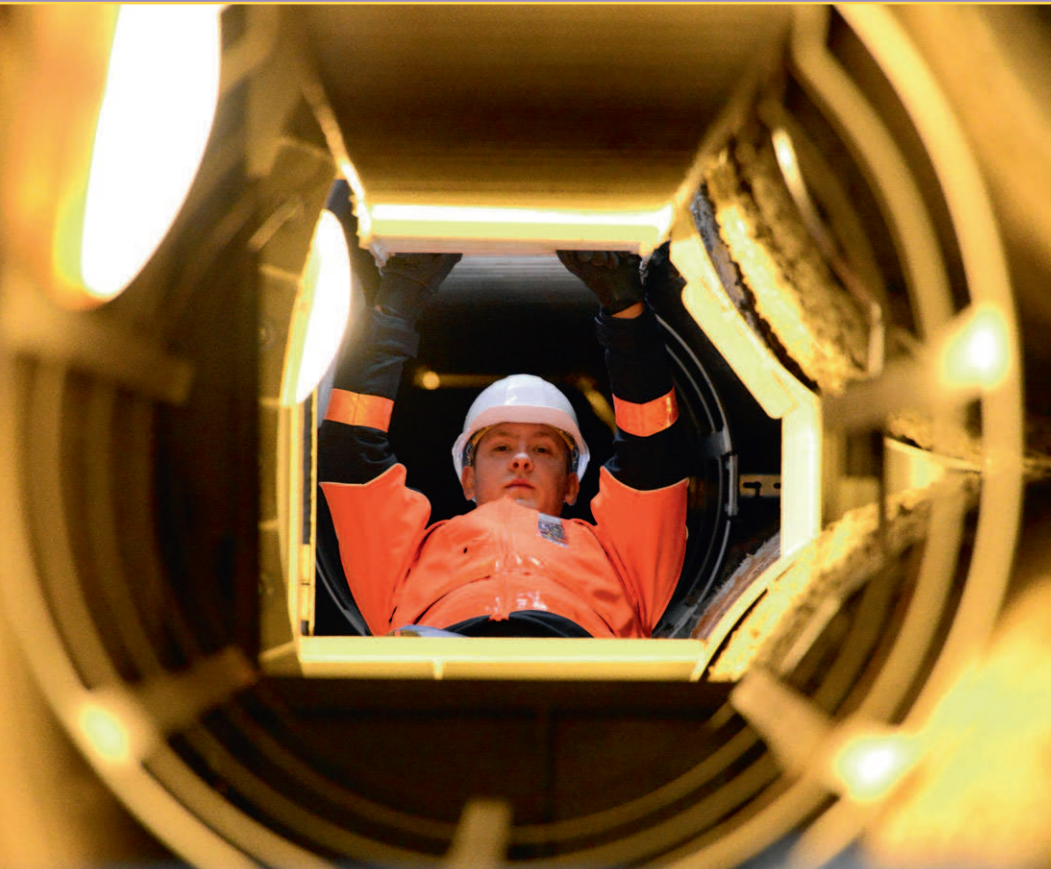


BILAN SOCIAL 2015



AÉROPORTS DE PARIS



1

Emploi

p. 1



2

Rémunérations
et charges
accessoires

p. 17



3

Santé
et sécurité
au travail

p. 23

4

Autres
conditions
de travail

p. 31

LES DONNÉES
CHIFFRÉES
2013/2014/2015



5

Formation

p. 37



6

Relations
professionnelles

p. 45



7

Activités
et actions
sociales

p. 57

8

Répertoire
des indicateurs

p. 63

Emploi



L'effectif total au 31 décembre 2015, contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée, est de 6 694.

Les femmes représentent 37,9 % de l'effectif global.

L'entreprise a recruté 110 salariés en contrat à durée indéterminée.

266 salariés ont bénéficié d'une promotion en 2015.

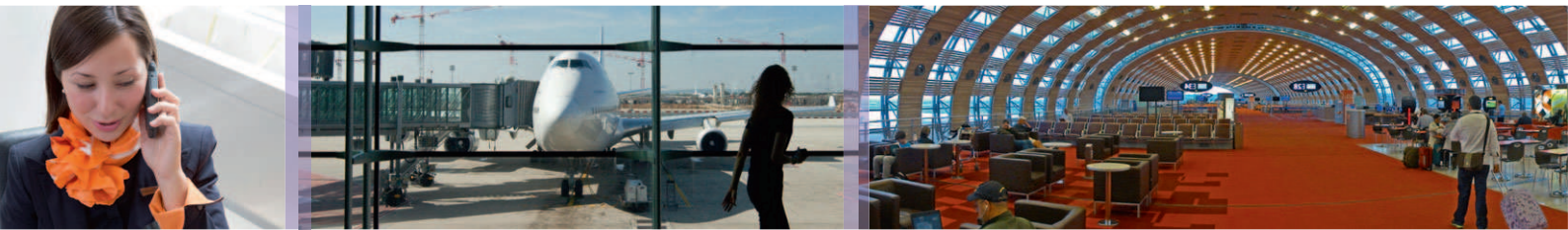
Concernant l'emploi des personnes handicapées, 394 salariés étaient présents au 31 décembre 2015. En outre, en 2015, 24 travailleurs reconnus handicapés ont bénéficié de contrats aidés, 5 de formation en alternance et 13 de stage.



EFFECTIF TOTAL GÉRÉ

6 694
personnes





111

EFFECTIF TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015

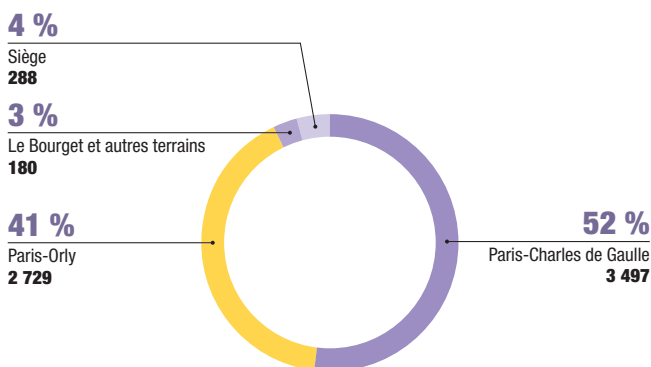
111

Effectif total géré : 6 694

L'effectif total au 31 décembre 2015 comprend les salariés sous statut Aéroports de Paris : salariés en contrat à durée indéterminée, contrats à durée déterminée ainsi que les salariés en congé sans solde ou détachés (les contrats spéciaux ne sont pas compris dans cet effectif). L'effectif présent au 31 décembre 2015, hors suspensions de contrats, est de 6 605 (89 contrats suspendus).

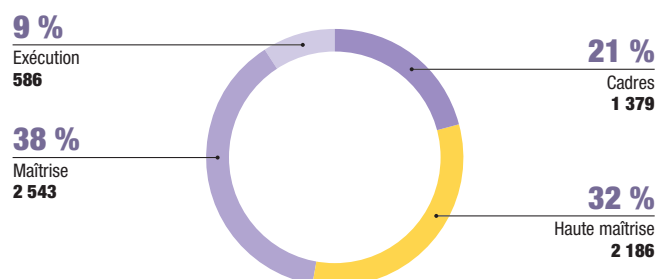
111

Répartition par secteur géographique



111

Répartition par catégorie professionnelle



111

Répartition par secteur géographique et par catégorie professionnelle

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Siège	190	192	197	59	44	45	49	44	37	14	8	9	312	288	288
Paris-Orly	708	712	699	904	887	900	1 064	1 023	946	231	205	184	2 907	2 827	2 729
Paris-Charles de Gaulle	469	473	460	1 140	1 151	1 186	1 600	1 566	1 478	382	380	373	3 591	3 570	3 497
Paris-Le Bourget	19	21	22	47	46	50	72	73	69	7	4	2	145	144	143
Autres terrains	1	1	1	5	5	5	9	14	13	24	16	18	39	36	37
ENSEMBLE	1 387	1 399	1 379	2 155	2 133	2 186	2 794	2 720	2 543	658	613	586	6 994	6 865	6 694

Outre les services d'exploitation aéroportuaire, Paris-Orly regroupe des activités fonctionnelles (ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, informatique, etc.) et d'ingénierie.



111

Répartition par direction

Directions	2015
Présidence Direction Générale	24
Cabinet	80
Secrétariat général Groupe	8
Environnement et Développement Durable	86
Sûreté, Management des Risques et Conformité	56
Opérations aéroportuaires	4
Aéroport de Paris – Charles de Gaulle	2 741
Aéroport de Paris – Orly	1 447
Aéroports de Paris – Le Bourget et autres terrains	172
Finances, Stratégie et Administration	3
Finances, Gestion et Stratégie	53
Comptabilités	69
Achats	134
Juridique et Assurances	37
Internationale et des Participations	8
Audit	20
Communication Groupe	123
Clients	105
Systèmes d'Information	378
Ingénierie et Aménagement	2
Ingénierie et Architecture	463
Maîtrise d'Ouvrage Déléguée	153
Direction des Ressources Humaines	231
Immobilier	205
Gestion transverse *	92
TOTAL	6 694



3 497

PERSONNES TRAVAILLENT
SUR L'AÉROPORT
PARIS - CHARLES DE GAULLE

*

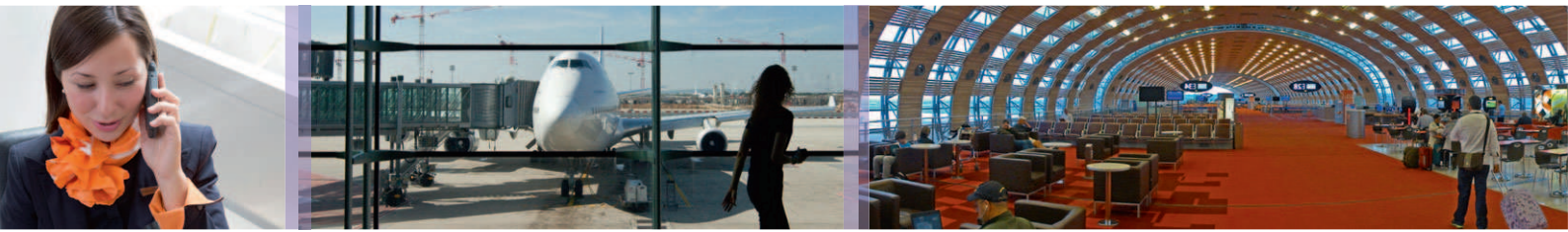
Gestion transverse

	2015
Instances représentatives du Personnel	3
Salariés en congé sans solde de longue durée	17
Salariés en congé parental	14
Salariés détachés	54
Salariés en situation transitoire	4
TOTAL	92

112/113

EFFECTIF CDI ET CDD PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
CDI	1 382	1 394	1 371	2 154	2 132	2 186	2 794	2 720	2 543	653	612	586	6 983	6 858	6 686
CDD	5	5	8	1	1	0	0	0	0	5	1	0	11	7	8



118

SALARIÉS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

	2013	2014	2015
Nombre de salariés	151	155	153
Dont originaires des pays de l'Union européenne	98	100	96

119

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GROUPE D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE

119

Répartition des cadres par catégorie et groupe

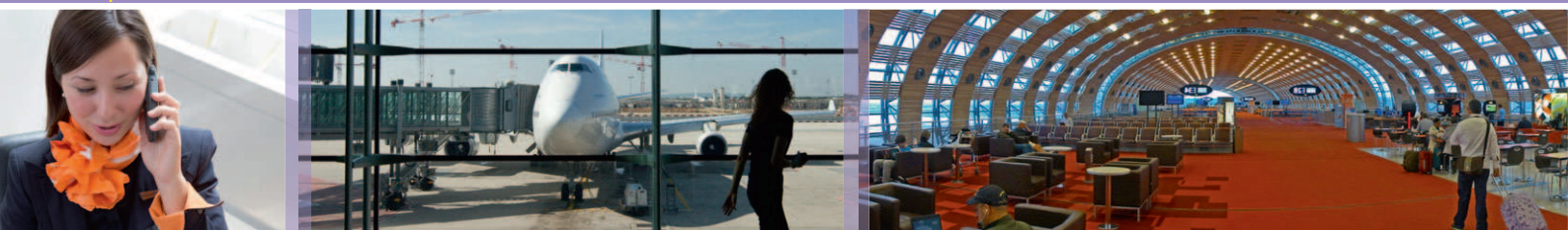
	2013	2014	2015
Cadres	841	841	827
Cadres supérieurs	413	421	416
Cadres stratégiques	104	107	107
Directeurs	19	19	15
Cadres dirigeants	10	11	14
TOTAL	1 387	1 399	1 379



119

Répartition par catégorie et famille professionnelle

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Développement	278	285	257	168	173	157	117	115	96	-	-	2	563	573	512
Commercialisation	50	50	50	77	74	71	52	53	43	-	-	2	179	177	166
Communication	49	55	52	33	36	38	6	5	4	-	-	-	88	96	94
Études stratégiques	87	86	27	14	18	-	4	6	-	-	-	-	105	110	27
Marketing	54	52	68	21	23	28	4	4	4	-	-	-	79	79	100
Performance environnementale	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Relations Institutionnelles & Territoriales	26	29	38	23	22	20	51	47	45	-	-	-	100	98	103
Management exécutif	12	13	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	13	12
Maîtrise des risques	166	167	161	275	287	288	636	634	630	174	161	157	1 251	1 249	1 236
Audit Contrôle Interne Management des Risques	58	59	60	28	26	29	4	3	3	-	-	-	90	88	92
Juridique	48	46	46	6	7	6	-	-	-	-	-	-	54	53	52
Médical	5	5	5	38	38	38	11	15	16	8	5	4	62	63	63
Prévention des Risques Professionnels	8	9	7	31	32	37	-	-	-	1	1	-	40	42	44
Sécurité	13	13	12	95	97	95	412	404	401	151	153	152	671	667	660
Sûreté	34	35	31	77	87	83	209	212	210	14	2	1	334	336	325
Opérations	163	170	174	942	942	963	1 191	1 194	1 141	320	310	309	2 616	2 616	2 587
Énergie	8	8	8	58	59	61	-	-	-	-	-	-	66	67	69
Maintenance/Propriétaire	59	55	60	407	415	422	539	546	540	37	31	29	1 042	1 047	1 051
Opérations Aéroportuaires	74	84	82	291	286	291	631	626	582	283	279	280	1 279	1 275	1 235
Opérations et Maintenance Informatique	22	23	24	186	182	189	21	22	19	-	-	-	229	227	232
Projets techniques	468	463	455	406	402	386	138	134	126	2	-	-	1 014	999	967
Assistance à maîtrise d'ouvrage/Maîtrise d'ouvrage déléguée	133	130	126	40	39	38	2	2	1	-	-	-	175	171	165
Ingénierie Informatique	115	117	120	49	51	46	-	1	2	-	-	-	164	169	168
Ingénierie Maîtrise d'œuvre Bâtiment/Infrastructure	203	197	187	281	275	264	124	119	110	1	-	-	609	591	561
Laboratoire	17	19	22	36	37	38	12	12	13	1	-	-	66	68	73
Support	245	260	282	340	319	377	685	626	532	150	131	108	1 420	1 336	1 299
Achats	47	50	49	9	12	57	-	6	27	-	-	-	56	68	133
Administration des ventes	-	-	5	-	-	20	-	-	17	-	-	-	-	-	42
Administration Affaires Générales	7	12	10	112	98	92	351	311	281	98	86	74	568	507	457
Comptabilités Facturation	17	16	16	24	23	13	39	38	16	-	-	-	80	77	45
Finances, gestion et stratégie	-	-	87	-	-	48	-	-	6	-	-	-	-	-	141
Contrôle de Gestion	65	62	13	66	52	-	49	38	-	-	-	-	180	152	13
Finances	25	32	22	5	5	4	2	2	2	-	-	-	32	39	28
Logistique/Transport	10	11	8	25	24	25	134	130	108	50	44	33	219	209	174
Ressources Humaines	74	77	72	99	105	118	110	101	75	2	1	1	285	284	266
Autres (détachés, congés sans solde)	67	54	50	24	10	15	27	17	18	12	11	10	130	92	93
TOTAL	1 387	1 399	1 379	2 155	2 133	2 186	2 794	2 720	2 543	658	613	586	6 994	6 865	6 694



115

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE AU 31 DÉCEMBRE

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Hommes	904	901	878	1 435	1 413	1 411	1 614	1 597	1 524	378	352	341	4 331	4 263	4 154
Femmes	483	498	501	720	720	775	1 180	1 123	1 019	280	261	245	2 663	2 602	2 540
ENSEMBLE	1 387	1 399	1 379	2 155	2 133	2 186	2 794	2 720	2 543	658	613	586	6 994	6 865	6 694

115

Taux de féminisation (en %)

	2013	2014	2015
Cadres	34,8	35,6	36,3
Haute maîtrise	33,4	33,8	35,5
Maîtrise	42,2	41,3	40,1
Exécution principale	42,7	42,8	42,0
Exécution simple	25,0	16,7	0,0
ENSEMBLE	38,1	37,9	37,9



2 540

FEMMES SALARIÉES

114

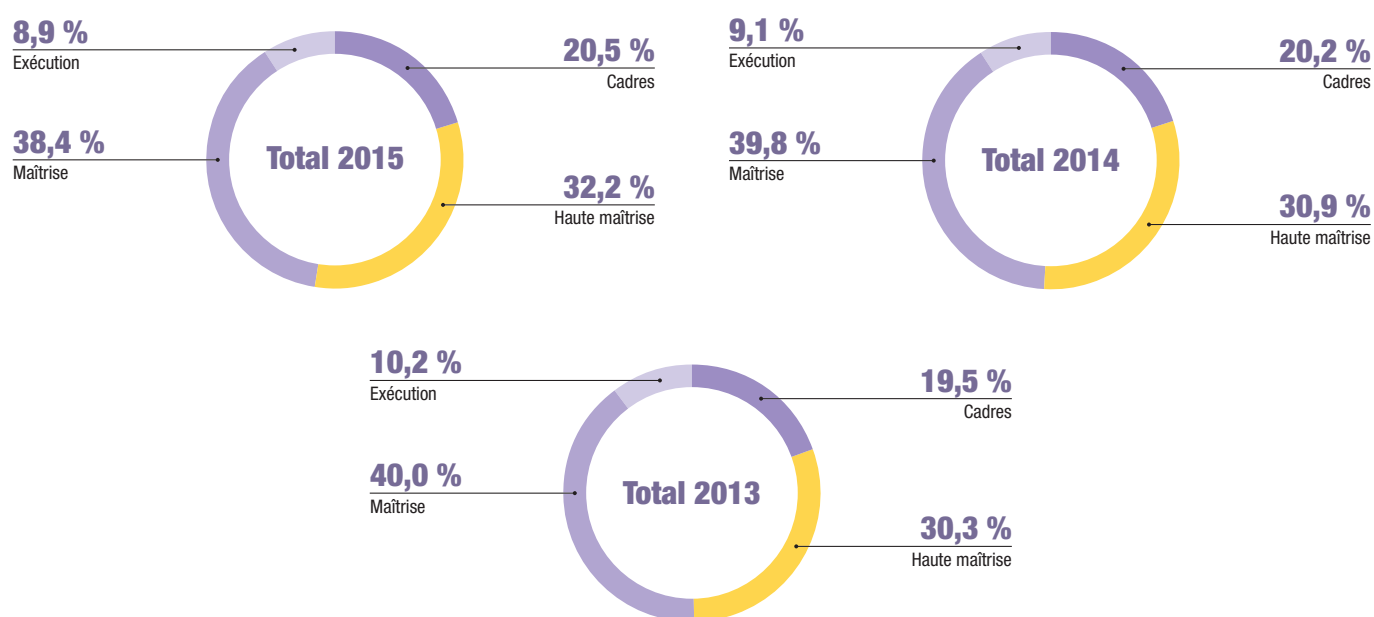
EFFECTIF MOYEN CDI ET CDD

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Effectif en CDI	1 362	1 396	1 373	2 131	2 150	2 162	2 815	2 770	2 583	706	624	594	7 014	6 940	6 712
Évolution en %	+ 3,2	+ 2,5	- 1,6	+ 1,2	+ 0,9	0,6	- 0,5	- 1,6	- 6,8	- 15,4	- 11,6	- 4,8	- 1,1	- 1,1	- 3,3
Effectif en CDD	8	6	7	1	2	1	1	1	1	8	5	1	18	14	10
Évolution en %	+ 167	- 25,0	16,7	0	+ 100	- 50,0	-	0	0	- 42,9	- 37,5	- 80,0	0	- 22,2	- 28,6
EFFECTIFS EN ENSEMBLE	1 370	1 402	1 380	2 132	2 152	2 163	2 816	2 771	2 584	714	629	595	7 032	6 954	6 722
ÉVOLUTION EN %	+ 3,6	+ 2,3	- 1,6	+ 1,2	+ 0,9	- 0,5	- 0,4	- 1,6	- 6,7	- 15,9	- 11,9	- 5,4	- 1,1	- 1,1	- 3,3



114/115

Effectif moyen total – répartition par grande catégorie (en %)

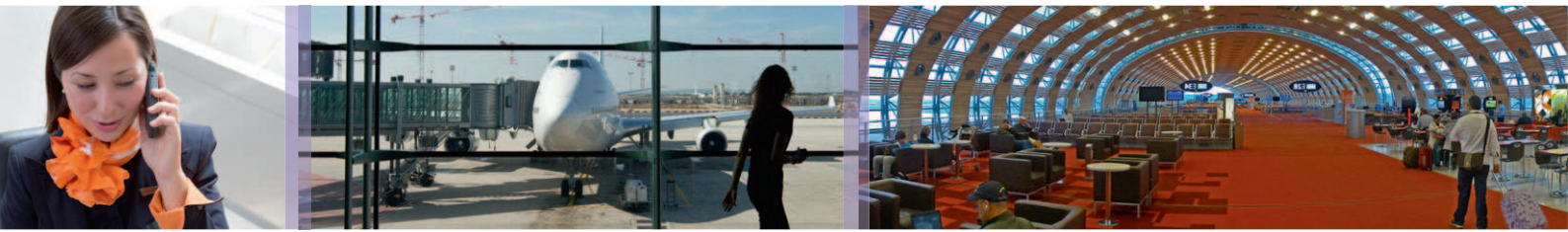


Effectif contrats particuliers

Activités	Nombre			Nombre de mois			Nombre moyen plein temps par mois		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Médicales	45	42	40	519	500	480	43,3	41,7	40,0
Communication	45	45	43	540	529	516	45	44,1	43,0
Divers	13	12	9	155	127	108	12,9	10,6	9,0
TOTAL	103	99	92	1 214	1 156	1 104	101,3	96,4	92,0

Effectif contrats aidés

	2013	2014	2015
Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi	68	52	33
Contrats d'Avenir	-	20	0



121/122/123/124

TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS

121/123/124

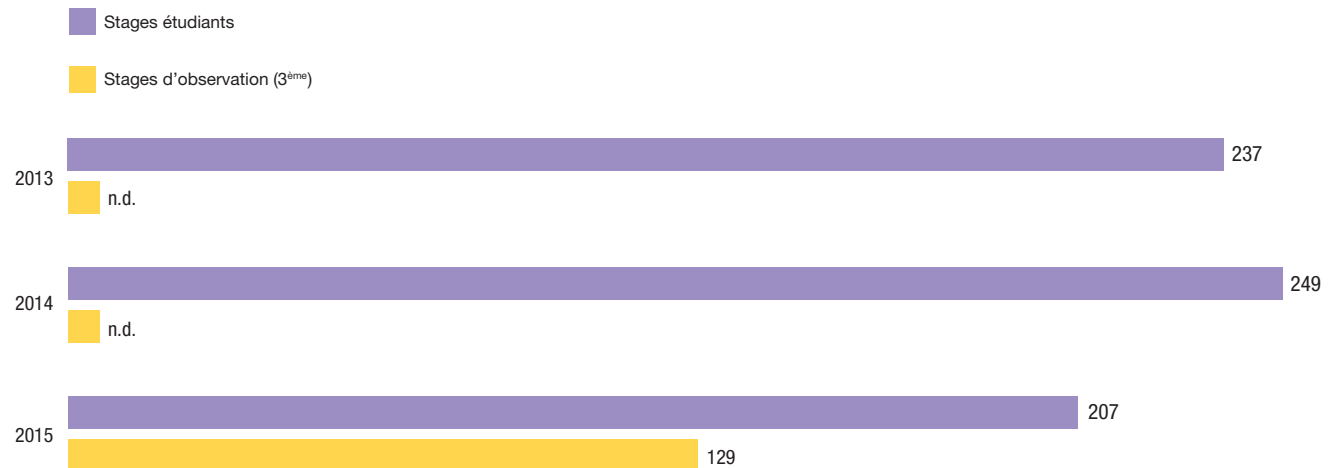
Nombre de travailleurs intérimaires

	Directions fonctionnelles			Directions Ingénierie et Aménagement			Directions Aéroportuaires		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires	43	42	68	38	17	12	106	105	112
Moyenne mensuelle par intérimaire en nombre de jours	18	18	18	20	18	17	15	15	15

Nombre total d'intérimaires cumulé sur l'année : 431.

122

Nombre de stagiaires





116/117

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ÂGE ET ANCIENNETÉ

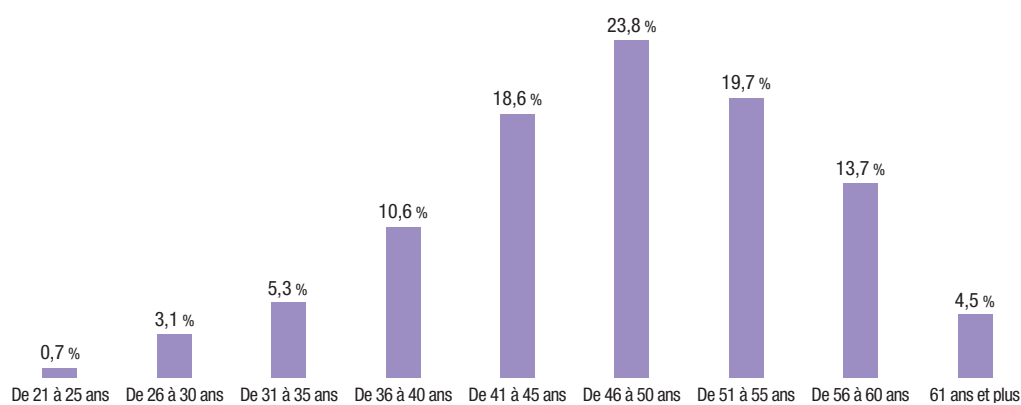
117

Âge et ancienneté moyens en 2015

Catégories	Âge			Ancienneté		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	47,8	44,8	46,7	16,3	15,0	15,8
Haute maîtrise	47,8	48,3	48,0	20,7	23,1	21,5
Maîtrise	46,9	47,4	47,1	18,9	22,0	20,1
Exécution	43,8	44,4	44,1	14,5	16,7	15,4
ENSEMBLE	47,2	46,9	47,1	18,6	20,4	19,3

116

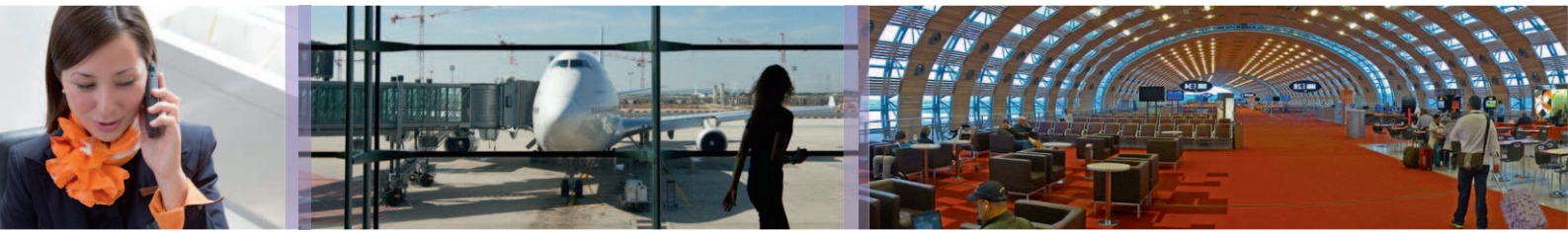
Âge – Répartition par tranche d'âge



116

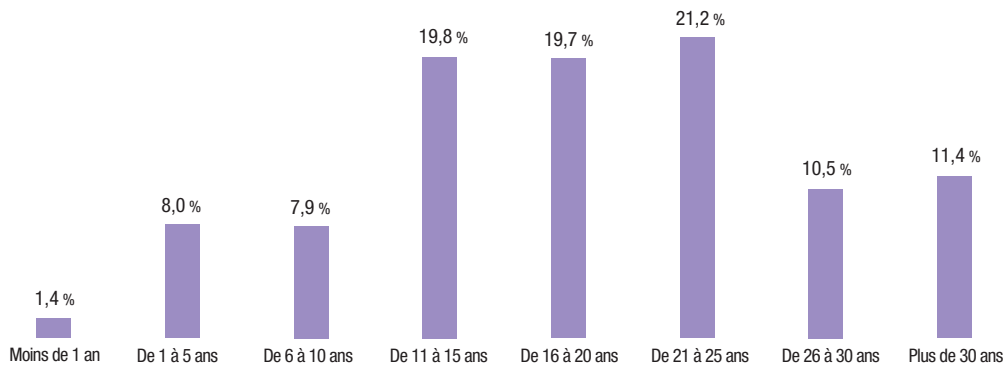
Âge – Répartition par catégorie professionnelle (en %)

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Ensemble		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Moins de 25 ans	0,4	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,4	0,5	0,4	1,8	4,9	4,9	0,5	0,7	0,7
De 25 à 49 ans	62,5	61,2	59,8	62,3	60,9	60,0	67,5	65,3	62,2	64,5	63,1	61,8	64,6	62,9	61,0
De 50 à 60 ans	31,3	33,3	34,8	34,1	35,9	37,0	30,2	31,8	35,0	30,4	28,3	29,0	31,6	33,1	35,1
Plus de 60 ans	5,8	5,1	5,1	3,5	3,2	3,1	1,9	2,4	2,4	3,3	3,7	4,3	3,3	3,3	3,3



117

Ancienneté - Répartition de l'effectif par tranche d'années d'ancienneté en 2015



117

Ancienneté - Répartition par catégorie professionnelle (en %)

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Ensemble		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Moins de 6 ans	19,5	19,7	20,4 *	2,5	2,3	2,4	5,0	4,6	5,5	16,7	23,3	26,3	8,2	8,6	9,4
De 6 à 10 ans	15,3	15,2	11,4	11,2	9,0	6,4	11,9	10,0	7,4	14,9	11,4	7,3	12,6	10,9	7,9
De 11 à 15 ans	23,6	20,4	21,6	19,9	18,5	18,6	21,8	21,5	19,9	21,3	19,6	19,8	21,5	20,2	19,8
De 16 à 20 ans	15,4	17,4	18,9	18,2	19,8	21,0	18,3	19,0	20,4	14,0	14,0	14,2	17,3	18,5	19,7
De 21 à 25 ans	12,5	13,0	12,4	23,2	25,6	24,4	23,3	24,9	24,1	18,7	18,1	17,4	20,7	22,1	21,2
De 26 à 30 ans	7,5	7,4	7,6	9,6	9,5	12,4	8,4	8,4	11,2	5,9	5,9	7,3	8,4	8,3	10,5
Plus de 30 ans	6,2	6,9	7,7	15,4	15,3	14,8	11,3	11,6	11,4	8,5	7,7	7,7	11,3	11,4	11,4

* En 2015, 20,4 % des cadres avaient une ancienneté inférieure à 6 ans.

131/132/133

EMBAUCHES

131/132/133

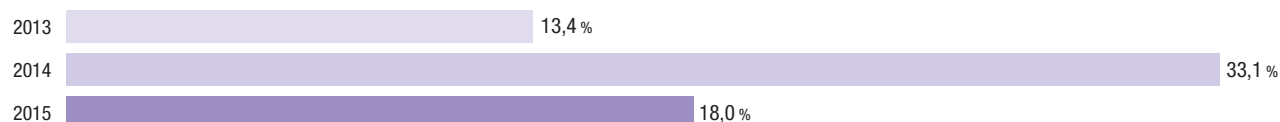
Répartition par catégorie professionnelle

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Ensemble		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Contrats CDI	52	51	42	10	8	8	25	29	25	21	57	35	108	145	110
Contrats CDD	7	8	7	2	2	1	2	1	1	8	19	3	19	30	12
Total embauches	59	59	49	12	10	9	27	30	26	29	76	38	127	175	122
Dont salariés de moins de 25 ans	7	10	5	0	1	0	4	8	6	6	39	11	17	58	22



133

Pourcentage des embauches de salariés de moins de 25 ans par rapport au total des embauches



141/142/144/145/146/148/149

DÉPARTS

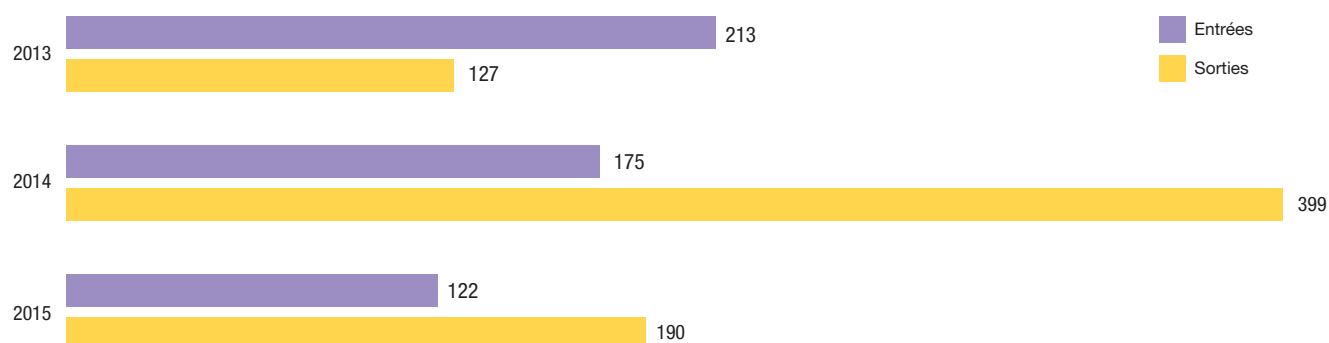
141/124/144/145/146/148/149

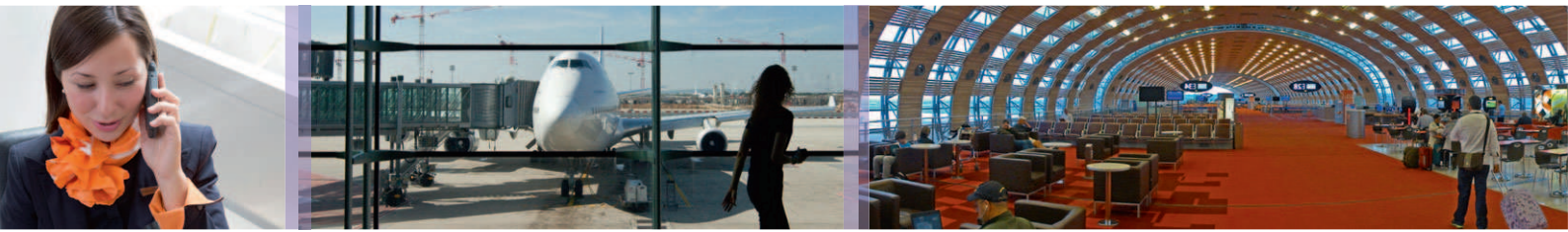
Répartition par motif et par catégorie professionnelle

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Démissions	14	8	17	2	1	1	2	4	4	3	0	2	21	13	24
Mobilités extérieures au titre du Plan de Départs Volontaires (2014-2015)	-	4	3	-	6	6	-	3	9	-	3	0	-	16	18
Ruptures conventionnelles	3	4	6	5	0	6	4	1	6	4	0	0	16	5	18
Licenciements	7	4	11	7	4	6	13	11	11	3	11	9	30	30	37
Départs période d'essai	0	3	2	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	6	3
Pré-retraites y compris PDV	0	16	1	1	51	1	3	59	3	0	8	0	4	134	5
Retraites y compris PDV	18	35	16	37	63	20	52	50	24	11	15	4	118	163	64
Décès	1	0	2	2	3	5	1	4	1	5	0	1	9	7	9
Fins de contrats	8	6	6	2	2	1	1	0	1	4	17	4	15	25	12
TOTAL	51	80	64	56	130	46	76	134	60	30	55	20	213	399	190

141/142/144/145/146/148/149

Ensemble du personnel



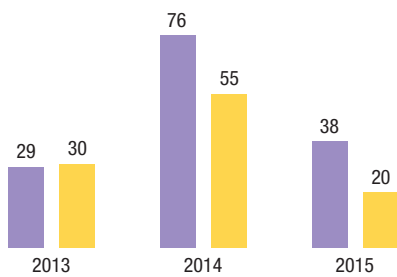


141/142/144/145/146/148/149

Mouvements de personnel – Entrées/Sorties – Répartition par catégorie professionnelle

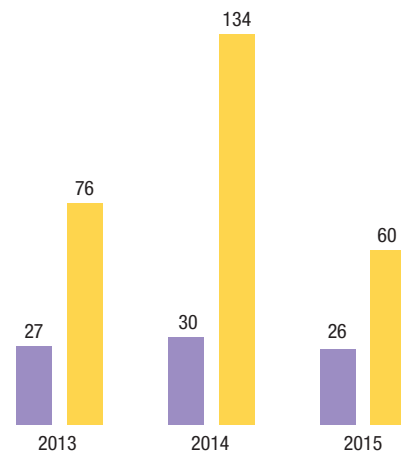
Exécution

Entrées
Sorties



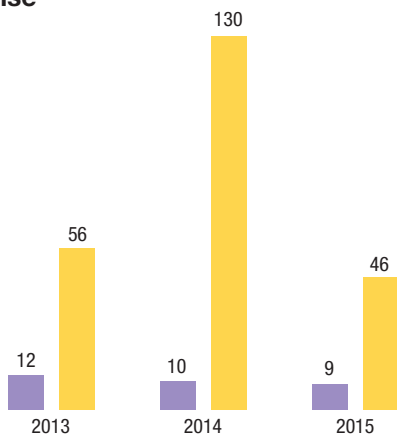
Maîtrise

Entrées
Sorties



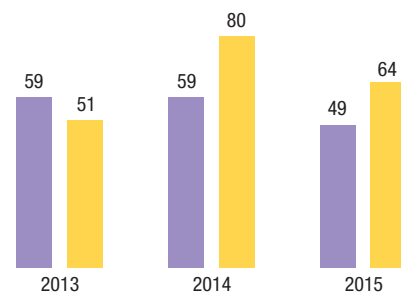
Haute maîtrise

Entrées
Sorties



Cadres

Entrées
Sorties



143

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES

Il n'y a pas eu de licenciement économique à Aéroports de Paris en 2015.



161/162

CHÔMAGE

Aéroports de Paris n'a pas connu de chômage ni de chômage partiel.

151

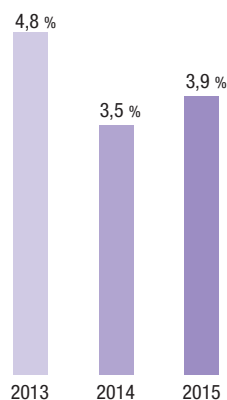
PROMOTIONS – RÉPARTITION PAR CATÉGORIE/GROUPE PROFESSIONNEL D'ACCUEIL *

	2013	2014	2015
Exécution principale	0	1	3
Maîtrise	122	63	39
Haute maîtrise	108	97	145
Haute maîtrise principale	49	37	40
Cadres	31	13	16
Cadres supérieurs	24	26	12
Chefs de Département	3	9	8
Directeurs	0	0	0
Cadres dirigeants	1	0	1
TOTAL	338	246	264

* Certains changements de groupe ou de catégorie ne donnent pas lieu à promotion.

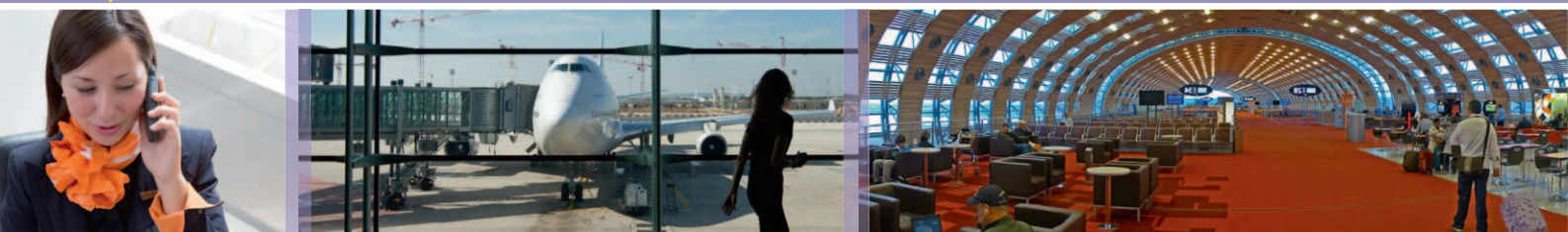
Taux de promotion

Par rapport à l'effectif moyen total en %.



Par rapport à l'effectif moyen de la catégorie d'origine en %.

	2013	2014	2015
Exécution simple	0,0	20,0	60,0
Exécution principale	17,2	10,1	6,8
Maîtrise	3,7	2,7	5,5
Haute maîtrise	3,9	3,7	2,7
Cadres	2,9	3,1	1,5
Cadres supérieurs	0,7	2,1	1,9
Chefs de département	0,0	0,0	0,0
Directeurs	5,0	0,0	5,6
ENSEMBLE	4,8	3,5	3,9



181/183/184/185/186/187/188

ABSENTÉISME – NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE PAR CAUSE ET PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Causes	Catégories professionnelles	2013		2014		2015	
		Jours	Heures	Jours	Heures	Jours	Heures
Maladie	Cadres	7 588	45 890	7 655	46 352	9 418	56 204
	Haute maîtrise	21 407	122 368	21 603	122 691	25 822	145 391
	Maîtrise	42 808	230 700	45 558	243 817	44 471	234 643
	Exécution	19 752	117 188	18 410	109 921	18 534	109 827
	TOTAL	91 555	516 146	93 226	522 781	98 245	546 065
Maternité/Paternité	Cadres	1 276	8 603	3 137	19 879	2 415	15 248
	Haute maîtrise	1 096	9 664	1 105	8 478	1 685	12 178
	Maîtrise	2 225	16 138	2 996	19 237	1 536	10 761
	Exécution	1 799	10 076	1 009	6 081	975	6 738
	TOTAL	6 396	44 481	8 247	53 675	6 611	44 925
Accidents du travail et de trajet/Maladies professionnelles	Cadres	219	1 402	199	1 259	293	1 972
	Haute maîtrise	1 331	7 736	1 733	10 776	2 579	14 578
	Maîtrise	5 694	32 600	6 776	37 075	5 987	34 789
	Exécution	3 830	21 307	4 452	25 221	4 164	24 505
	TOTAL	11 074	63 045	13 160	74 331	13 823	75 844
Congés autorisés *	Cadres	950	5 596	918	5 625	1 020	6 026
	Haute maîtrise	2 153	13 726	1 878	13 315	2 004	13 472
	Maîtrise	2 957	20 179	2 812	19 510	2 593	18 079
	Exécution	824	5 911	739	5 074	749	5 360
	TOTAL	6 884	45 412	6 347	43 524	6 366	42 937
Autres absences	Cadres	185	1 434	270	2 069	368	2 620
	Haute maîtrise	638	4 671	596	4 698	621	4 966
	Maîtrise	1 529	8 480	1 756	8 862	1 800	9 502
	Exécution	609	8 258	576	8 525	670	6 830
	TOTAL	2 961	22 843	3 198	24 154	3 459	23 918
Ensemble	Cadres	10 218	62 924	12 179	75 184	13 514	82 070
	Haute maîtrise	26 625	158 165	26 915	159 958	32 711	190 585
	Maîtrise	55 213	308 097	59 898	328 501	56 387	307 774
	Exécution	26 814	162 740	25 186	154 822	25 092	153 260
	TOTAL	118 870	691 926	124 178	718 465	127 704	733 689
Nombre moyen par salarié	Cadres	7,5	45,9	8,7	53,6	9,8	59,5
	Haute maîtrise	12,5	74,2	12,5	74,3	15,1	88,1
	Maîtrise	19,6	109,4	21,6	118,5	21,8	119,1
	Exécution	37,6	227,9	40,0	246,1	42,2	257,6
	TOTAL	16,9	98,4	17,9	103,3	19,0	109,1

* Article 16 du Statut : décès, mariage, déménagement, etc.



181/183/184/185/186/187/188

Absentéisme – Nombre de jours d'absence par cause et par catégorie professionnelle

En ce qui concerne la répartition des absences, il convient de préciser que :

- * les repos compris dans une période d'absence ne sont pas comptabilisés ;
- * les congés de maladie de longue durée sont compris dans les absences pour maladie. Ils représentaient :

	2013	2014	2015
Nombre de jours	23 589	23 873	26 965
Nombre d'heures	127 194	132 389	146 931

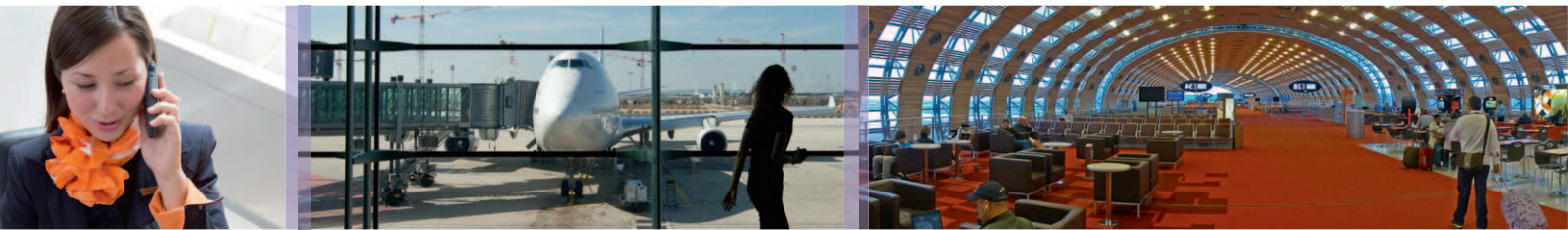
181/183/184/185/186/187/188

Répartition par cause et par catégorie professionnelle en 2015 (en %)

Le calcul du taux se fait par le rapport : nombre d'heures d'absences/temps de travail dû en heures.

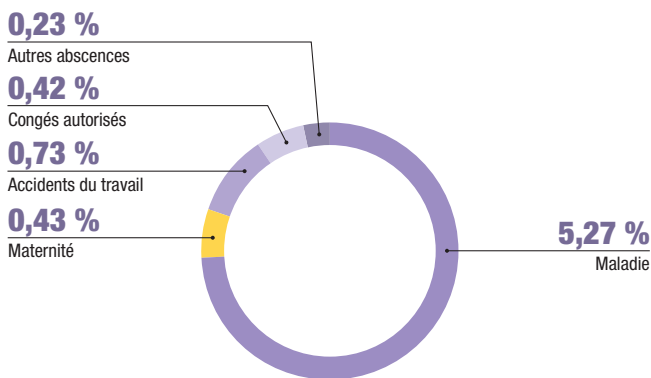
Causes	Cadres	Haute maîtrise	Maîtrise	Exécution	Ensemble
Maladie	2,78	4,40	6,11	9,08	5,27
Maternité / Paternité	0,76	0,37	0,28	0,56	0,43
Accidents du travail / maladies professionnelles	0,10	0,44	0,91	2,03	0,73
Congés autorisés	0,30	0,41	0,47	0,44	0,42
Autres absences	0,13	0,15	0,25	0,56	0,23
TOTAL	4,07	5,77	8,02	12,67	7,08

En 2015, la maladie représentait 5,27 % sur un total de 7,08 %.



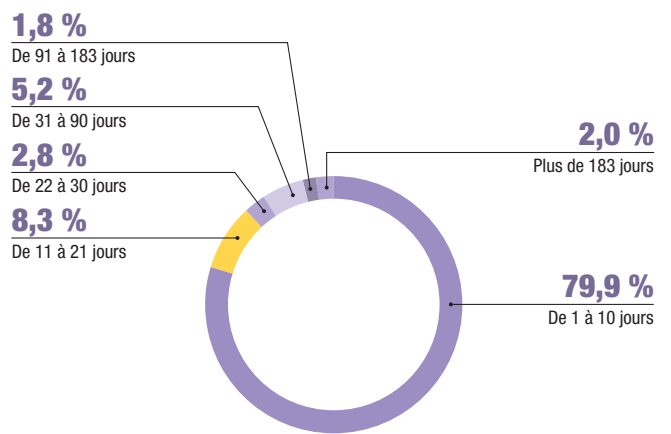
181/183/184/185/186/187/188

Répartition par cause en 2015



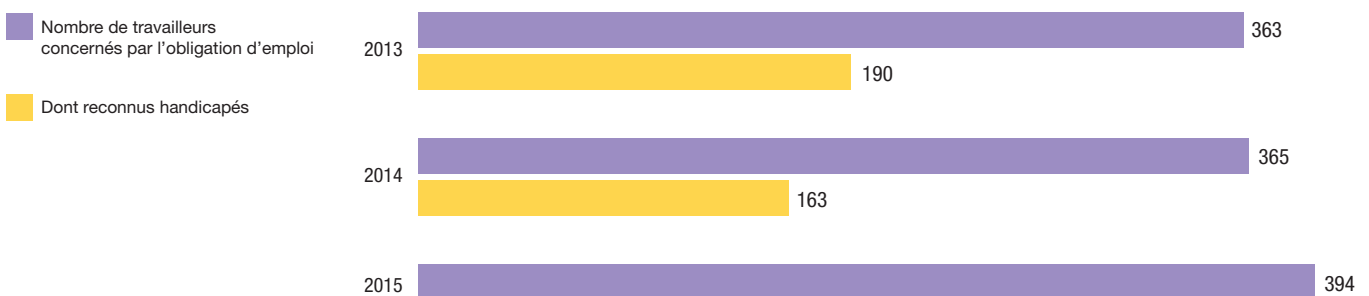
181/183/184/185/186/187/188

Répartition du nombre des arrêts de maladie, pour 2015, selon la durée de l'absence



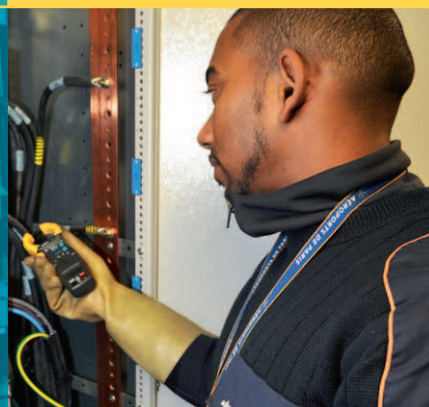
171/172

NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS PAR L'OBLIGATION D'EMPLOI



En outre, en 2015, 24 travailleurs ont bénéficié de contrats aidés, 5 de formation en alternance et 13 de stage.

Rémunérations et charges accessoires



Il n'y a pas eu d'accord salarial pour 2015.

Le montant moyen brut, par salarié, au titre de la participation est de 3 169 euros et de 2 666 euros au titre de l'intéressement.

Le montant des frais de personnel s'élevait à 553 millions d'euros.



SALAIRE NET MOYEN

3 934 €
en augmentation
de 2,2 %





231

MODE DE CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS

Tout le personnel titulaire d'Aéroports de Paris en horaire collectif est payé au mois sur la base de l'horaire légal (35 heures hebdomadaires depuis le 1^{er} janvier 2000). Les cadres sont au forfait jours.

La rémunération annuelle est celle versée aux salariés présents à plein temps les douze mois de l'année considérée. Des rémunérations versées au titre de l'année précédente peuvent être prises en compte. Il n'y a pas, à Aéroports de Paris, de personnel dont la rémunération dépende du rendement.

* Augmentation des salaires en 2015

Il n'y a pas eu en 2015 d'augmentation de la valeur de référence par rapport à la valeur atteinte au 1^{er} janvier 2014.

213

GRILLE DES RÉMUNÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

La prime d'ancienneté n'est pas intégrée dans les montants ci-dessous.

Catégories	Groupes	Échelons	Rémunération brute mensuelle (Traitement de base)	Moyenne mensuelle des primes IC – PFA – ASS *
Cadres	V	E 2500	18 549	3 169
		E 1000	7 419	1 267
	IV	E 1470	10 907	1 863
		E 640	4 748	811
	IIIB	E 1019	7 560	1 292
		E 438	3 250	555
	IIIA	E 730	5 416	925
E 315		2 337	399	
Haute-Maîtrise	IIC2	265	3 591	721
		259	2 638	530
	IIC1	262	3 132	629
		256	2 123	426
Maîtrise	IIB	259	2 638	530
		251	1 629	327
Exécution principale	IB2	126 (C, P, S, E)	1 858	373
		110	1 438	289
Exécution simple	IB1	120 (C, P, S)	1 654	332
		110	1 438	289

* IC : indemnité complémentaire payée en juin. PFA : prime de 13^e mois payée en décembre. ASS : assiduité au taux de 3 % (non-cadres).



211

RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES MOYENNES NETTES

La rémunération mensuelle moyenne a été calculée, comme le demande la loi sur le bilan social, à partir de « la somme des salaires nets » effectivement perçus pendant l'année par le salarié (au sens de la déclaration annuelle des salaires). La méthode de calcul utilisée élimine de l'effectif pris en compte les salariés embauchés ou ayant quitté l'entreprise en cours d'année ainsi que les salariés à temps partiel dont la rémunération annuelle n'est pas, de ce fait, significative.

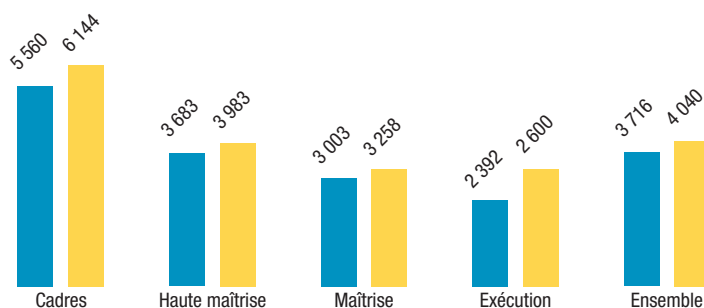
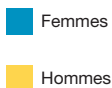
211

Niveau mensuel moyen des salaires nets par catégorie professionnelle et par sexe (en euros)

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Ensemble		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Hommes	5 797	5 973	6 144	3 864	3 910	3 983	3 145	3 205	3 258	2 564	2 615	2 600	3 851	3 954	4 040
Femmes	5 103	5 363	5 560	3 601	3 686	3 683	2 878	2 967	3 003	2 348	2 416	2 392	3 488	3 629	3 716
ENSEMBLE	5 569	5 775	5 948	3 787	3 843	3 891	3 052	3 123	3 173	2 497	2 553	2 532	3 734	3 849	3 934

211

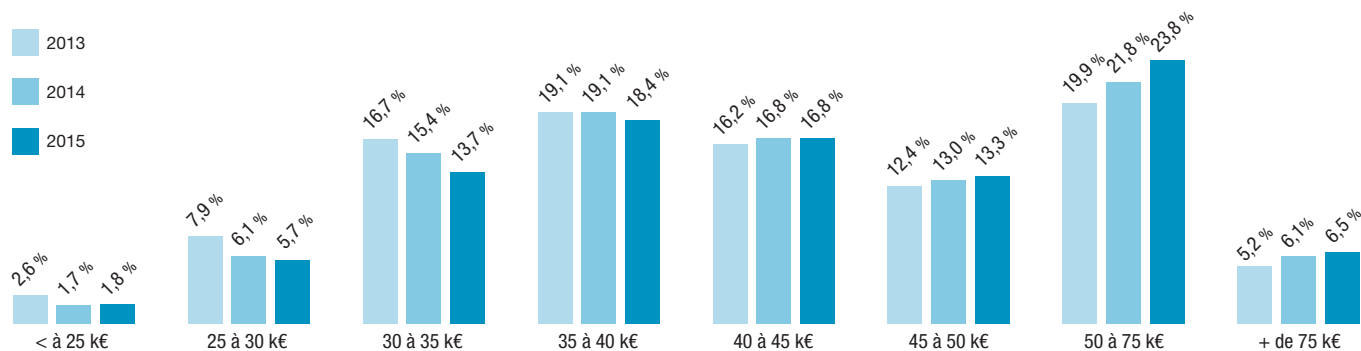
Répartition par sexe en 2015





211

Répartition de l'effectif par tranche de rémunération annuelle nette



212

RÉPARTITION DES PRIMES À PÉRIODICITÉ NON MENSUELLE * PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR SEXE EN 2015

Le pourcentage des primes à caractère non mensuel par rapport à la somme des salaires versés se répartit comme suit :

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	17,3	17,4	17,4
Haute maîtrise	11,8	12,6	12,0
Maîtrise	10,9	12,1	11,3
Exécution	10,9	12,0	11,3
ENSEMBLE	13,2	13,9	13,4

* Indemnité complémentaire, 13^e mois.

Pour les cadres, part variable sur objectifs d'un montant cible (objectifs réalisés à 100 %) de 2 350 euros pour les cadres et 3 900 euros pour les cadres supérieurs.

221

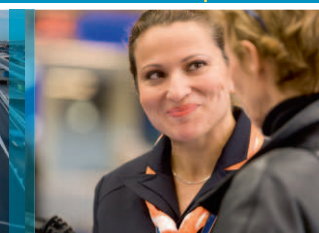
RAPPORT ENTRE LE TOTAL DES 10 % DES SALAIRES ANNUELS NETS LES PLUS ÉLEVÉS ET LE TOTAL DES 10 % DES SALAIRES NETS LES MOINS ÉLEVÉS

Ratio 2013 = 3,17

Ratio 2014 = 3,11

Ratio 2015 = 3,09

Hors mandataires sociaux.



222

MONTANT BRUT GLOBAL DES DIX RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES (EN EUROS)

2013	2014	2015
2 487 280	2 647 235	2 866 395

261/262

INTÉRESSEMENT (en euros)

	2013	2014	2015
Montant global de l'intéressement	13 511 650	12 184 512	17 295 252
Montant moyen brut de la prime d'intéressement par salarié bénéficiaire	2 042	1 827	2 666

261/262

Plan d'Épargne Groupe (en euros)

	2013	2014	2015
Montant global de l'abondement	5 070 059	5 290 977	5 269 419
Montant maximum de l'abondement par salarié bénéficiaire	1 320	1 260	1 200

261/262

Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif Groupe (en euros)

	2013	2014	2015
Montant global de l'abondement	1 700 219	2 026 108	2 417 134
Montant maximum de l'abondement par salarié bénéficiaire	780	840	900

261/262

PARTICIPATION (en euros)

	2013	2014	2015
Réserve spéciale de participation	15 028 456	18 933 820	20 558 992
Montant moyen brut de la participation par salarié bénéficiaire	2 271	2 840	3 169



263

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Part du capital après l'offre réservée aux salariés et anciens salariés (août 2006) : 2,4 %.

Part du capital au 31 décembre 2015 : 1,63 % (1,64 % en 2014 ; 1,67 % en 2013).

Proportion de salariés d'Aéroports de Paris SA actionnaires au 31 décembre 2015 : 89 % (83 % en 2014 ; 80 % en 2013).

241

AVANTAGES SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE

Les avantages sociaux applicables aux différentes catégories de personnel sont précisés par le Statut du Personnel.

Indemnisation des jours fériés	Art. 14
Congés annuels payés	Art. 15
Congés pour événements familiaux	Art. 16
Prime d'ancienneté	Art. 22
Supplément Familial	Art. 24
Indemnité de départ à la retraite	Art. 32
Préavis et indemnités de licenciement	Art. 34
Indemnisation de la maladie	Art. 37-38
Congé de maternité	Art. 39
Prévoyance	Art. 41

242

VERSEMENTS EFFECTUÉS À DES ENTREPRISES (PERSONNEL EXTÉRIEUR) (EN EUROS)

	2013	2014	2015
Versements	13 136 457	12 271 051	9 845 326

Les versements effectués à des entreprises (personnel extérieur) comprennent l'ensemble du compte 621.

251

CHARGE SALARIALE GLOBALE (EN EUROS)

	2013	2014	2015
Frais de personnel	553 867 798	560 272 329	552 974 735
Chiffres d'affaires	2 733 695 000	2 759 444 262	2 735 262 091
Ratio	= 0,203	= 0,203	= 0,202

Les frais de personnel comprennent l'ensemble du compte 64, hors transport et indemnités kilométriques, et hors Intéressement.

Santé et sécurité au travail

En 2015, 120 accidents du travail avec arrêt se sont produits.

Le taux de fréquence des accidents du travail a diminué. Le taux de gravité a légèrement augmenté.

Depuis 2006, 8 CHSCT et 1 CHSCT de coordination sont en place. L'accord du 9 août 2013 a créé un CHSCT transversal qui s'est substitué à partir de 2013 au CHSCT de coordination dans des missions élargies.

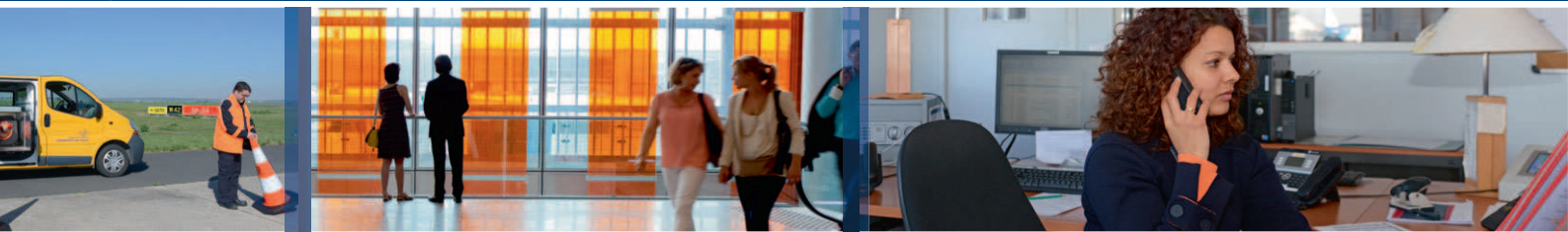
Le montant des dépenses de sécurité et d'amélioration des conditions de travail était de 8,7 millions d'euros en 2015.



TAUX DE FRÉQUENCE DES
ACCIDENTS DU TRAVAIL :

12,27





311

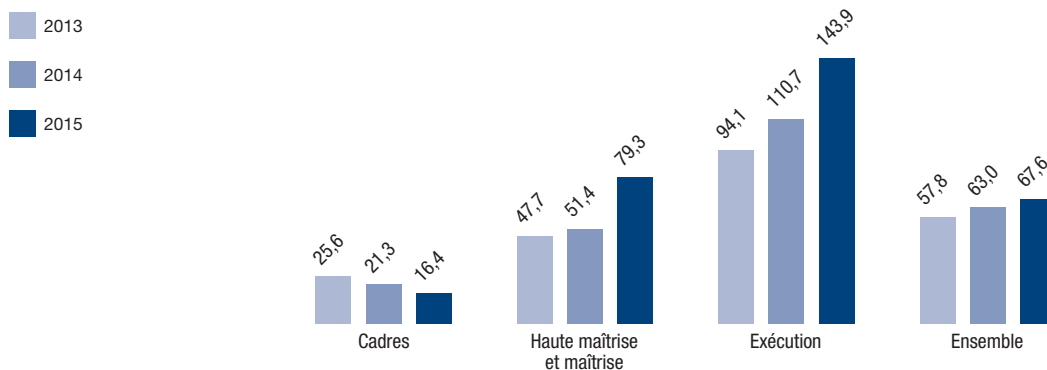
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT ET DE JOURNÉES PERDUES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

	Cadres			Haute maîtrise et Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	5	5	7	99	113	84	33	39	29	137	157	120
Nombre de journées perdues *	57	158	65	4 806	5 873	6 502	3 497	4 374	3 750	8 360	10 405	10 317

* Y compris les journées perdues au titre d'accidents de travail survenus les années précédentes.

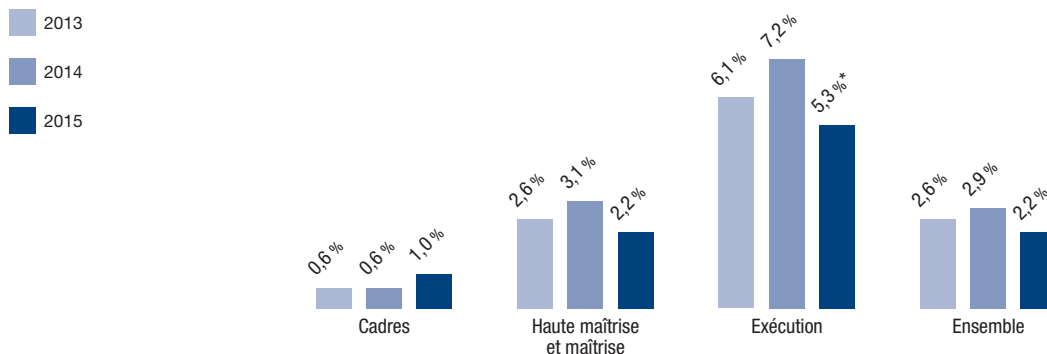
311

Nombre moyen de jours d'arrêt par accident



311

Taux d'accidents avec arrêt (en % de l'effectif)



* En 2015, on dénombre 5,3 accidents avec arrêts pour 100 salariés de la catégorie exécution



311/312

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE (Tf) ET DU TAUX DE GRAVITÉ (Tg)

	Taux	2013	2014	2015
Tf	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} * \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$	13,31	15,53	12,27
Tg	$\frac{\text{Nombre de journées perdues} * \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$	0,81	1,03	1,05

* Hors accidents de trajet.

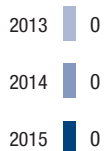
313

NOMBRE D'INCAPACITÉS PERMANENTES (PARTIELLES ET TOTALES) NOTIFIÉES À L'ENTREPRISE



314

NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS

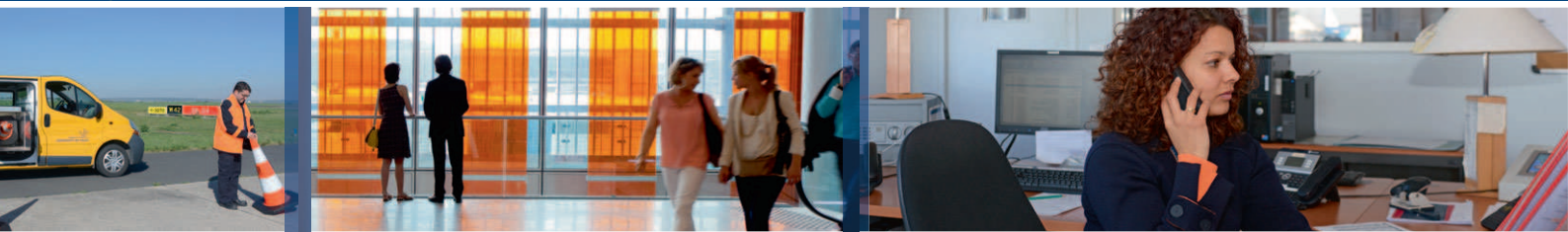


315

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT ET DE JOURNÉES PERDUES

	Cadres			Haute maîtrise et Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	3	4	7	31	36	21	10	5	2	44	45	30
Nombre de journées perdues *	148	34	165	1 394	1 783	1 823	551	495	710	2 093	2 312	2 698

* Y compris les journées perdues au titre d'accidents de trajet survenus les années précédentes.



321/322/323/324/325/326/327

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR MOTIF

Causes	Code	Accidents de travail (en %)		
		2013	2014	2015
Existence de risques graves	32 à 40	-	1,3	0,8
Chutes avec dénivellation	02	25,7	17,8	11,3 *
Occasionnées par des machines	09 à 31	-	-	-
Circulation, manutention, stockage	01-03-04-06-07	43,4	41,4	45,8
Occasionnées par des objets, masses, particules en mouvement accidentel	05	1,3	0,6	4,6
Activité circulation sur voie publique du travailleur	08	4,6	10,2	7,1
Autre cas **		25,0	28,7	30,4
TOTAL		100	100	100

* En 2015, 11,3 % des accidents du travail sont dus à des chutes avec dénivellation.

** Accidents non traités dans la nomenclature, ou déclaration non classée faute de données suffisantes.

331/332

MALADIES PROFESSIONNELLES

	2013	2014	2015
Maladies professionnelles déclarées	13	8	16
Causes *	TMS = 6 Risques psychosociaux = 4 Surdité = 3	TMS = 5 Amiante = 1 Surdité = 1 Tuberculose Pulmonaire = 1	TMS = 6 Amiante = 2 RPS = 3 Surdité = 1 Lombalgie = 4
Affections pathologiques à caractère professionnel	0	0	0
Causes	-	-	-
Déclaration de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	0	0	0
Causes	-	-	-

* Référence dans le tableau des maladies professionnelles : TMS = 57 ; amiante = 30 ; risques psychosociaux = hors tableau ; surdité = 42 ; lombalgies = 98.

**461/462****SURVEILLANCE MÉDICALE – SANTÉ AU TRAVAIL**

	2013	2014	2015
Nombre de salariés ayant bénéficié d'examens systématiques *	5 947	6 245	6 060
Personnel assujéti à une surveillance médicale renforcée	3 838	2 323	868
Nombre d'examens complémentaires	1 658	1 400	2 312

* En 2015, ce nombre comprend :

- visites annuelles = 3 560 ;
- visites d'embauche = 208 ;
- visites de reprise = 643 ;
- visites à la demande du salarié ou de l'employeur = 1 542.

Le service de Santé au travail consacre, réglementairement, un tiers de son temps à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail **(462)**.

471/472**NOMBRE DE SALARIÉS INAPTES DÉFINITIVEMENT À TENIR LEUR EMPLOI**

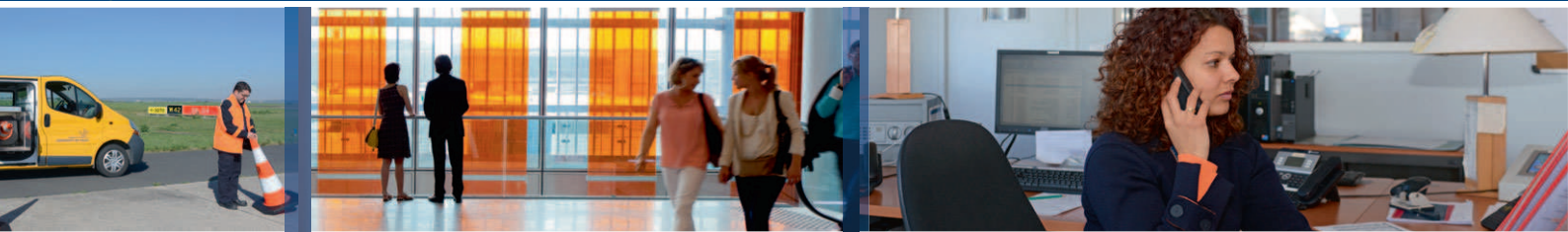
	2013	2014	2015
Invalidités 2 ^e catégorie	10	17	9
Reclassements sur un autre emploi	17	10	21
TOTAL	27	27	30

431/432/433/434**SURVEILLANCE MÉDICALE – CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL
(EXPOSITION AU BRUIT)**

	2013	2014	2015
Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 86 dB	779	825 *	623 *
Nombre d'audiogrammes effectués par la médecine du travail	1 092	1 069	856
Nombre de journées moyennes (vacations) de mesures de bruit réalisées sur les salariés à leur poste de travail	NC	NC	NC
Nombre de personnes sur lesquelles ont été établies des mesures de bruit	NC	NC	NC

* Extrait de la base de données des salariés exposés aux risques. De nouvelles mesures de bruit sont effectuées donnant lieu à une nouvelle cartographie dans les secteurs concernés.

Il n'y a pas eu, au cours des trois années considérées, de modification de l'organisation du travail, au sens du bilan social (441).



435

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS, D'ANALYSE DE PRODUITS TOXIQUES ET MESURES

	Nombre de prélèvements			Nombre d'analyses		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Eau potable (compteurs et points de distribution)	776	789	697	13 627	13 856	12 184
Eau potable avitaillement	426	476	382	7 668	8 568	6 876
Eau chaude sanitaire en bâtiments	341	331	367	341	331	367
Tours aéro-réfrigérantes en centrale	39	37	37	47	45	47
Eaux pluviales	1 294	529	829	11 361	5 384	8 866
Eaux usées	292	176	168	2 425	2 129	2 166
Eaux de nappes souterraines	241	196	186	5 191	4 215	4 778
Prélèvements atmosphériques amiante	19	225	651	19	254	1 353
Prélèvements amiante enrobés	-	-	482	-	-	718

341/342

CHSCT – NOMBRE DE RÉUNIONS

	2013	2014	2015
Nombre de réunions	99	123	177
<i>Dont réunions extraordinaires</i>	57	84	133
<i>Dont réunions complémentaires</i>	6	4	8

En 2006 (accord du 31 mai 2006), ont été mis en place huit CHSCT et un CHSCT de coordination, dans le cadre de la décentralisation de cette instance au sein de l'entreprise. Depuis 2013, un CHSCT transversal s'est substitué au CHSCT de coordination, avec des missions élargies (accord du 9 août 2013).

	Ordinaires	Complémentaires	Extraordinaires	Extraordinaires communes	TOTAL
Charles de gaulle n°1	4	0	4	10	18
Charles de gaulle n°2	4	0	2	3	9
Charles de gaulle n°3	4	2	10	5	21
Charles de gaulle n°4	4	0	2	17	23
Orly n°5	4	0	6	12	22
Orly n°6	4	0	6	16	26
Orly n°7	4	0	6	16	26
Orly - Raspail n°8	4	3	2	14	23
Transversal	4	3	2	0	9



352

DÉPENSES DE SÉCURITÉ ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

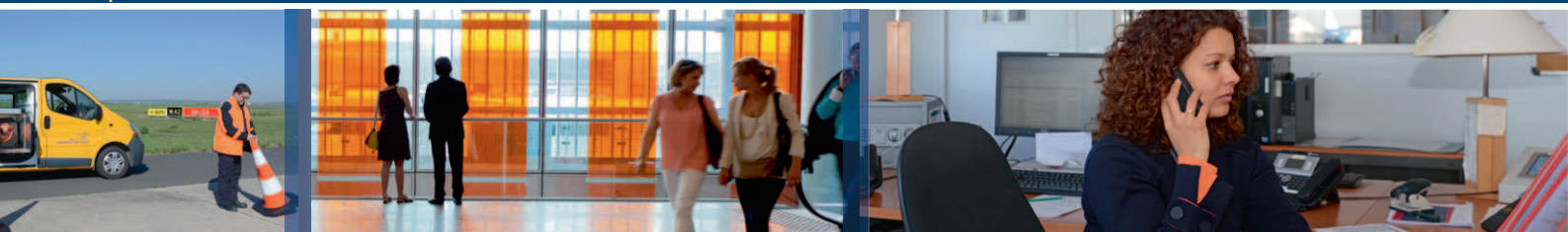
Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise au sens du Code du Travail :

	2013	2014	2015
Sommes des dépenses (en €)	10 826 000	9 873 000	8 677 000
<i>Dont mise en conformité</i>	<i>1 950 000</i>	<i>3 386 000</i>	<i>3 157 000</i>

317

TAUX ET MONTANTS DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL

	Taux selon terrain		
	2013	2014	2015
Siège	1,05	1,07	1,04
Paris-Orly	1,23	1,29	1,46
Paris-Charles de Gaulle	1,64	1,56	1,36
Paris-Le Bourget	1,79	1,40	1,40
Persan-Beaumont	1,00	1,02	1,00
Chelles le Pin	2,10	2,00	2,00
Toussus le Noble	1,02	1,06	1,02
Chavenay	1,65	1,02	1,00
Issy les Moulineaux	1,27	1,34	1,52
Pontoise Cormeilles en Vexin	1,25	2,25	3,25
Meaux	1,00	1,02	1,00
Lognes	1,00	1,02	1,00
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS ACCIDENTS DE TRAVAIL (EN M€)	4,89	5,09	5,06



351

EFFECTIF FORMÉ À LA SÉCURITÉ (NOMBRE D'ACTIONS STAGIAIRES)

Nature de la formation	2013	2014	2015
Habilitations électriques préparation + recyclage	652	521	503
Habilitations mécaniques et thermiques préparation + recyclage	1	170	200
Conduite de plateforme élévatrice mobile de personnes (PEMP)	65	67	67
Conduite engins de chantier	20	37	30
Conduite engins de levage et de manutention	54	70	135
Conduite engins déneigement	1 057	857	787
Conduite de grues mobiles + recyclage	-	8	3
Formation continue obligatoire conducteurs routiers + perfectionnement conduite poids lourds	18	20	16
Formation initiale minimum obligatoire conducteurs routiers FIMO	2	2	3
Conduite de véhicule transportant des matières dangereuses licence ADR préparation + recyclage	5	10	9
Réglementation transport routier de marchandises dangereuses initiale et recyclage	21	16	36
Permis M (aires de manœuvre)/permis P (piste) et T (trafic)	721	926	1 140
Habilitation conduite bateau sur bassin de rétention	8	-	11
Permis C, B C et EB poids lourd et super lourd	39	43	35
Permis de chasser/efficacité du tir	16	17	43
Permis feu	244	148	220
Sécurité et prévention des risques professionnels encadrement	74	83	39
Prévention des risques professionnels sensibilisation du personnel	35	79	37
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS)	12	8	6
Plan de prévention EU/EE	74	44	83
Sécurité sur les chantiers/contrôle des entreprises extérieures	48	35	47
Analyse des accidents du travail	2	3	9
Atmosphères explosibles	6	2	3
Fluides frigorigènes	4	2	1
Gestion du risque amiante et sensibilisation des personnels	-	74	149
Prévention des risques liés au travail en espaces confinés	19	18	19
Prévention du risque routier	116	147	69
Produits dangereux et risques chimiques	51	4	56
Prévention des risques liés aux alcoolisations en milieu du travail	138	116	3
Risques radiologiques et ionisants	40	11	20
Sensibilisation aux risques psychosociaux et gestion du stress	238	-	337
Signalisation et balisage routier	107	121	158
Travail en hauteur	161	231	190
Formation des membres et présidents des CHSCT	81	3	20
Gestes et postures de travail/postes et postures	166	38	160
Sauvetage secourisme du travail initiale et recyclage	363	297	289
Manipulation des extincteurs/sensibilisation à la sécurité incendie	145	224	188
Premiers secours en équipe initiale et recyclage	208	202	190
SSIAP 1 base + recyclage	27	32	31
SSIAP 2 base + recyclage	41	32	40
SSIAP 3 base + recyclage	8	16	4
Formation des moniteurs et instructeurs en secourisme	20	50	29
Autres formations domaine HSCT	17	37	119
TOTAL	5 124	4 821	5 534

Autres conditions de travail



La durée du travail résulte de l'accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2010) complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et avenant du 6 novembre 2008, et de la prise en compte de 14 heures de réduction du temps de travail, prévues par une note annexe pour les personnels non cadres.

Elle est de :

- **1 569 heures par an** pour les personnels non cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu ;
- **1 501 heures par an** pour les personnels non cadres en horaire continu ;
- **204 jours par an** pour les personnels cadres.

Des avenants régissent les situations propres à certains salariés, notamment ceux du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes (SSLIA, accord du 6 avril 2001 modifié par l'accord du 28 décembre 2006), ceux des services médicaux d'urgence (SMU, accord du 30 janvier 2002 et avenant du 22 décembre 2008) et ceux des standards téléphoniques (accord du 24 juillet 2001).



SALARIÉS EN HORAIRES
ALTERNANTS OU DE NUIT :

33,6 %





411

DURÉE DU TRAVAIL

La durée du travail résulte de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT), signé le 31 janvier 2000 (avenant du 7 octobre 2010) complété de l'accord sur la journée de solidarité du 29 mars 2005 et avenant du 6 novembre 2008, et de la prise en compte de 14 heures de réduction du temps de travail, prévues par une note annexe pour les personnels non cadres.

Elle est de :

- * 1 569 heures par an pour les personnels non cadres en horaires administratif, d'atelier et semi-continu ;
- * 1 501 heures par an pour les personnels non cadres en horaire continu ;
- * 204 jours par an pour les personnels cadres.

Des avenants régissent les situations propres à certains salariés, notamment ceux du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports (SSLIA, accord du 6 avril 2001 modifié par l'accord du 28 décembre 2006), ceux des services médicaux d'urgence (SMU, accord du 30 janvier 2002 et avenant du 22 décembre 2008) et ceux des standards téléphoniques (accord du 24 juillet 2001).

416

NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CONGÉS ANNUELS

La durée du congé annuel est de 27 jours ouvrés pour le personnel administratif et d'atelier et de 30 jours ouvrables pour le personnel en service continu ou semi-continu.

Ce chiffre ne prend pas en compte un certain nombre de congés supplémentaires (bonification pour jours pris hors période et congés spéciaux).

417

NOMBRE DE JOURS FÉRIÉS

	2013	2014	2015
Nombre de jours fériés (hors samedi et dimanche)	10	10	9

S'y ajoute une journée spéciale pour la fête de l'arbre de Noël organisée par le Comité d'Entreprise.

412

REPOS COMPENSATEUR

Le schéma ci-dessous indique le nombre de jours de repos compensateurs pris au titre des heures supplémentaires :





414

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL AU 31 DÉCEMBRE

Catégories	2013						2014						2015					
	H	%	F	%	Total	%	H	%	F	%	Total	%	H	%	F	%	Total	%
Cadres	13	1,4	54	11,2	67	4,8	15	1,7	59	11,8	74	5,3	20	2,3	64	12,8*	84	6,1
Haute maîtrise	33	2,3	109	15,1	142	6,6	30	2,1	107	14,9	137	6,4	28	2,0	115	14,8	143	6,5
Maîtrise	42	2,6	308	26,1	350	12,5	46	2,9	289	25,7	335	12,3	48	3,1	266	26,1	314	12,3
Exécution	20	5,3	106	37,9	126	19,2	16	4,5	94	36,0	110	17,9	20	5,9	75	30,6	95	16,2
TOTAL	108	2,5	577	21,7	685	9,8	107	2,5	549	21,1	656	9,6	116	2,8	520	20,5	636	9,5

* 12,8 % des femmes cadres, en 2015, travaillent à temps partiel.

415

NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRE DE 2 JOURS DE REPOS HEBDOMADAIRE CONSÉCUTIFS

Environ 65 % du personnel (salariés travaillant en horaire administratif et d'atelier) bénéficient tout au long de l'année de 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire.

415

Types d'horaires de travail en 2015

	Hommes		Femmes		Total
	Administratif et atelier	Alternants ou nuits	Administratif et atelier	Alternants ou nuits	
Siège	127	-	161	-	288
Paris-Orly	1 186	445	832	266	2 729
Paris-Charles de Gaulle	1 310	942	696	549	3 497
Paris-Le Bourget	64	45	31	3	143
Autres terrains	17	18	2	0	37
TOTAL	2 704	1 450	1 722	818	6 694

413

HORAIRES INDIVIDUALISÉS

Aucun salarié d'Aéroports de Paris ne bénéficie d'un système d'horaires individualisé.



421/422

PERSONNEL OCCUPANT DES EMPLOIS À HORAIRES ALTERNANTS OU DE NUIT

Nombre de salariés par secteur géographique et par sexe (et % par rapport à l'effectif total).

Secteurs	2013			2014			2015		
	H	F	%	H	F	%	H	F	%
Paris-Orly	485	283	26,4	461	274	26,0	445	266	26,1 *
Paris-Charles de Gaulle	957	562	42,3	955	563	42,5	942	549	42,6
Paris-Le Bourget	45	3	33,1	43	3	31,9	45	3	33,6
TOTAL	1 487	848	35,1	1 459	840	35,1	1 432	818	33,6

* En 2015, 26,1 % des salariés d'Orly occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.

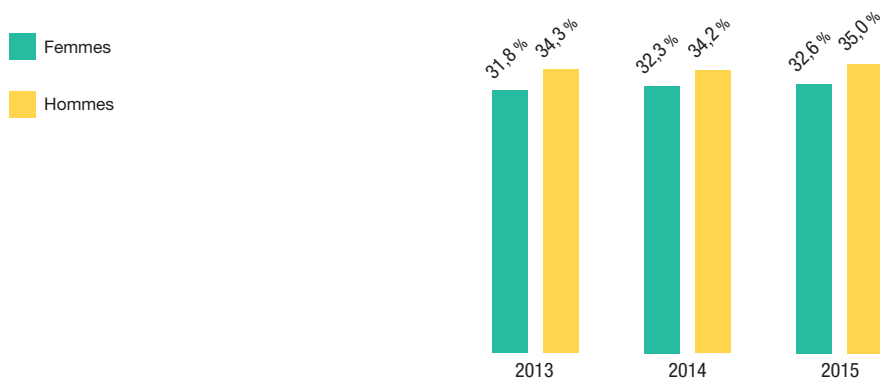
Une différence d'horaire est à noter : Paris-Charles de Gaulle est ouvert au trafic sans interruption.

Paris-Orly observe un couvre-feu de 23 h 30 à 6 h 00.

Par ailleurs, il y a proportionnellement plus d'unités en horaire administratif à Paris-Orly qu'à Paris-Charles de Gaulle.

421

Pourcentage des salariés occupant un emploi à horaires alternants ou de nuit, par sexe



* En 2015, 32,6 % des femmes occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.



421

Pourcentage des salariés occupant un emploi à horaires alternants ou de nuit, par secteur géographique



(*) En 2015, 42,6 % des salariés de Paris-Charles de Gaulle occupent un emploi à horaires alternants ou de nuit.

421

Nombre de salariés occupant des emplois comportant des vacances de nuit

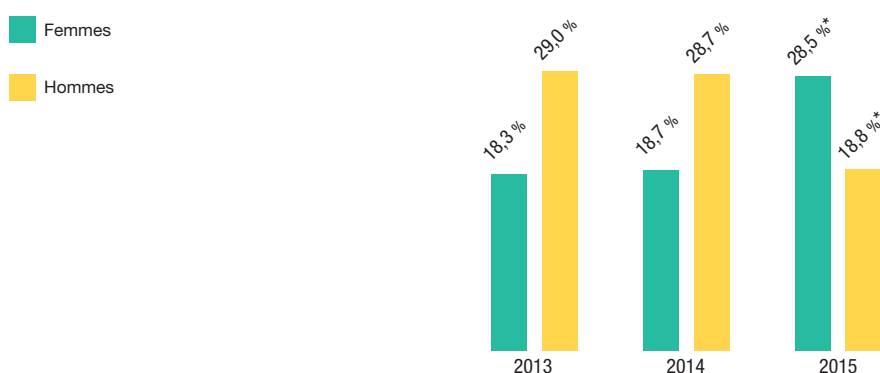
Nombre de salariés travaillant de nuit par secteur géographique et par sexe (et % par rapport à l'effectif total).

Secteurs	2013			2014			2015		
	H	F	%	H	F	%	H	F	%
Paris-Orly	382	123	17,4	370	118	17,3	349	116	17,0 *
Paris-Charles de Gaulle	831	362	33,2	811	365	31,9	789	359	32,8
Paris-Le Bourget	45	3	33,1	43	3	32,9	45	3	33,6
TOTAL	1 258	488	26,3	1 224	486	26,1	1 183	478	26,1

* En 2015, 17,0 % des salariés de Paris-Orly travaillent de nuit.

421

Pourcentage des salariés occupant un emploi comportant des vacances de nuit, par sexe

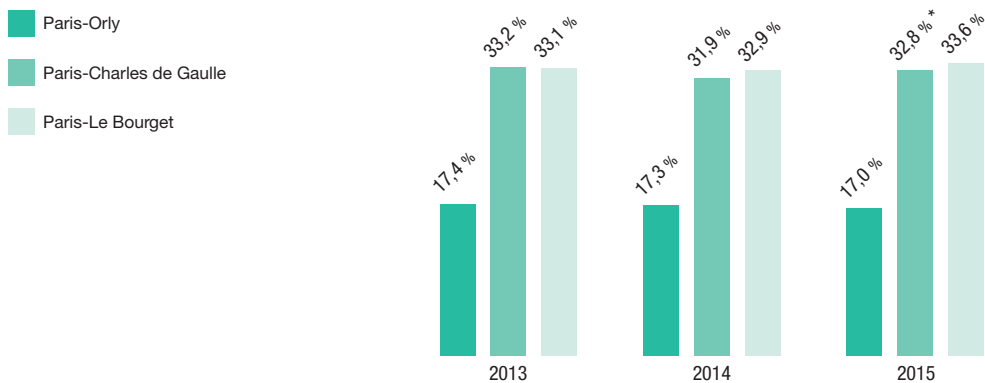


* En 2015, 28,5 % des hommes occupent un emploi comptant des vacances de nuit.



421

Pourcentage des salariés occupant un emploi comportant des vacances de nuit, par secteur géographique



(*) En 2015, 32,8 % des salariés de Paris-Charles de Gaulle occupent un emploi comportant des vacances de nuit.

422

Salariés de plus de 50 ans occupant des emplois comportant des vacances de nuit

2013 = 593	2014 = 631	2015 = 661
------------	------------	------------

451/452/453

DÉPENSES D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

	2013	2014	2015
Évaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail présenté dans l'établissement	ND	ND	ND
Taux de la réalisation du programme présenté l'année précédente	ND	ND	ND
Investissements réalisés non prévus dans le programme établi l'année précédente	ND	ND	ND

Les actions menées au titre de l'hygiène et de la sécurité, et les mises en conformité des conditions de travail ne sont pas prises en compte dans les actions pour l'amélioration des conditions de travail.

Formation



Formation

5 730 salariés ont suivi une ou plusieurs actions de formation en 2015.

La formation professionnelle permet aux salariés de s'adapter aux évolutions de l'organisation du travail, aux mutations technologiques, aux changements de culture et de pratiques managériales et contribue à développer de nouvelles compétences.

Dans le cadre de la politique de formation en alternance, 23 personnes en contrat de professionnalisation et 97 en contrat d'apprentissage étaient présentes au 31 décembre 2015.

Le montant des dépenses de formation était de 21,9 millions d'euros.



HEURES DE FORMATION :

182 917





511

POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉ À LA FORMATION



512

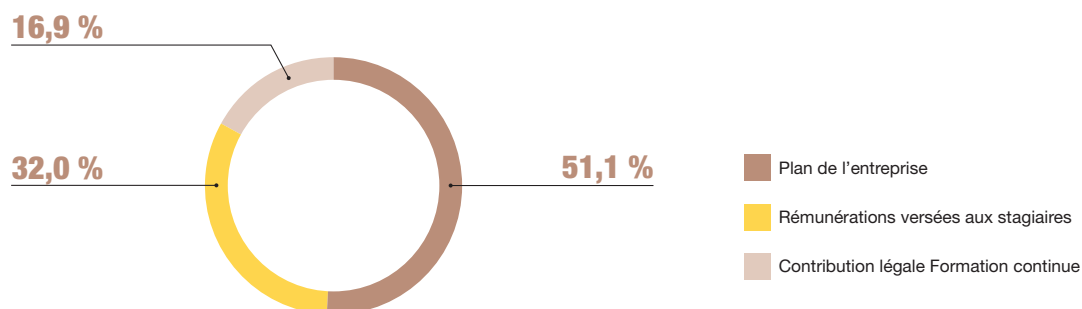
MONTANT DES DÉPENSES TOTALES CONSACRÉES À LA FORMATION CONTINUE (EN MILLIONS D'EUROS)

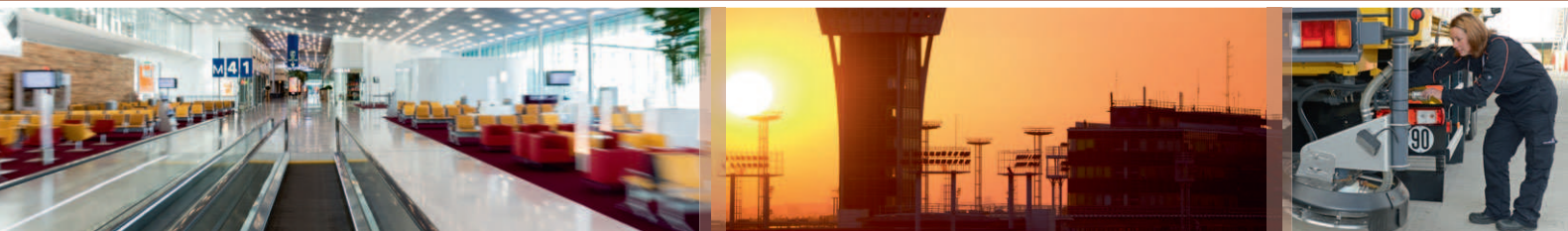
	2013	2014	2015
Plan de l'entreprise – frais de stage et dépenses de fonctionnement	11,6	11,7	11,2
Rémunération versée aux stagiaires	7,0	6,9	7,0
TOTAL	18,6	18,6	18,2
Formation des jeunes – financement de la professionnalisation *	1,9	1,9	-
Financement du congé individuel de formation *	0,8	0,8	-
Contribution légale Formation continue	-	-	3,7
TOTAL	21,3	21,3	21,9

* Versements auprès d'organismes agréés.

513

RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2015 (EN %)





514

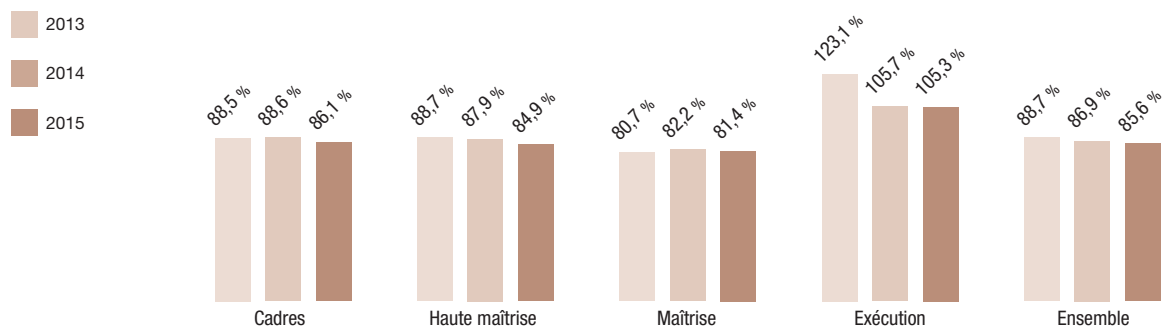
NOMBRE DE STAGIAIRES *

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Hommes	788	758	746	1 293	1 245	1 221	1 328	1 336	1 327	488	383	375	3 897	3 722	3 669
Femmes	440	453	442	619	629	634	926	899	743	322	265	242	2 307	2 246	2 061
TOTAL	1 228	1 211	1 188	1 912	1 874	1 855	2 254	2 235	2 070	810	648	617	6 204	5 968	5 730

* Un même stagiaire peut suivre un ou plusieurs stages.

514

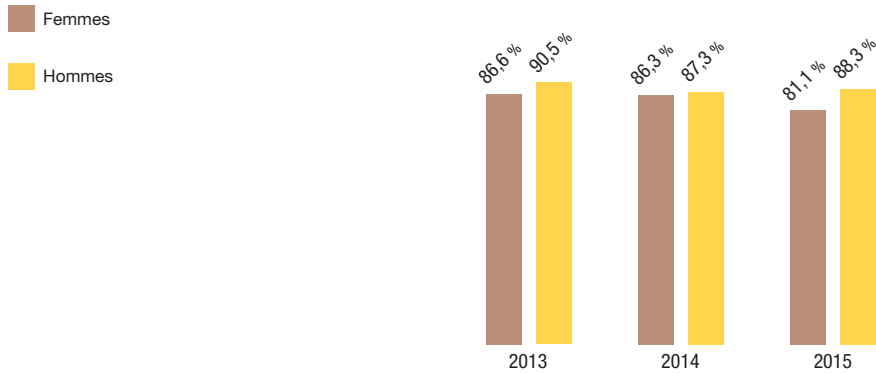
Pourcentage de salariés ayant suivi un stage, par catégorie professionnelle





514

Pourcentage de salariés ayant suivi un stage, par sexe

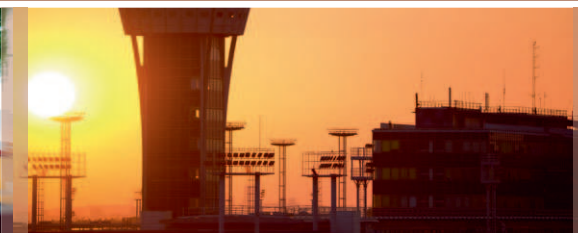


515

NOMBRE DE STAGES *

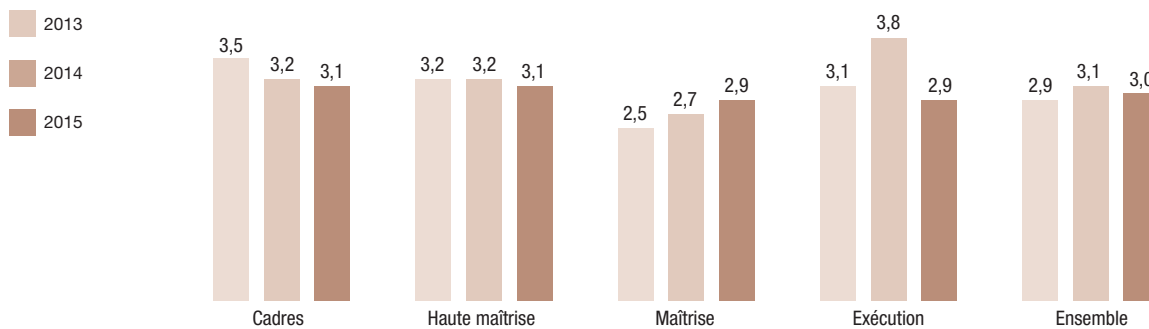
	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Hommes	2 947	2 691	2 599	4 631	4 579	4 521	4 227	4 827	5 387	1 220	1 357	1 031	13 025	13 454	13 538
Femmes	1 851	1 789	1 689	2 241	2 305	2 219	2 625	2 572	1 922	788	980	642	7 505	7 646	6 472
TOTAL	4 798	4 480	4 288	6 872	6 884	6 740	6 852	7 399	7 309	2 008	2 337	1 673	20 530	21 100	20 010

* Un ou plusieurs stages ont pu être effectués par stagiaire au cours de la même année.



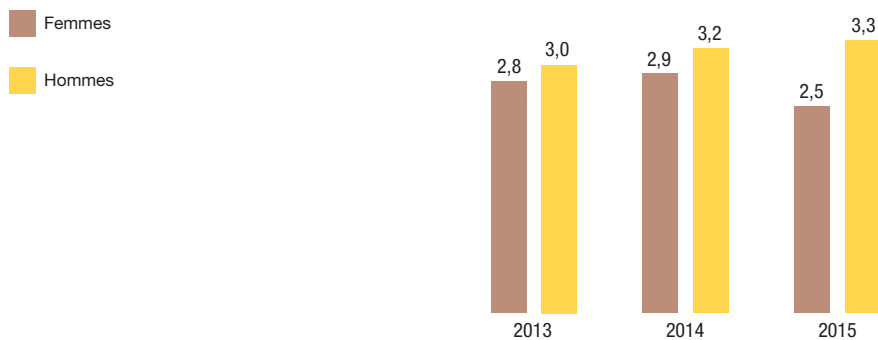
514

Nombre moyen de stages, par catégorie professionnelle



515

Nombre moyen de stages, par sexe





515/516/524

NOMBRE D'HEURES DE STAGE POUR FORMATIONS RÉMUNÉRÉES ET NON RÉMUNÉRÉES

515

Répartition par catégorie professionnelle

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'heures	41 912	37 892	37 254	73 359	66 959	62 941	64 939	69 748	65 383	19 977	21 939	17 339	200 187	196 538	182 917
Part en %	20,9	19,3	20,4	36,6	34,1	34,4	32,4	35,5	35,7	10,0	11,2	9,5	100,0	100,0	100,0

516

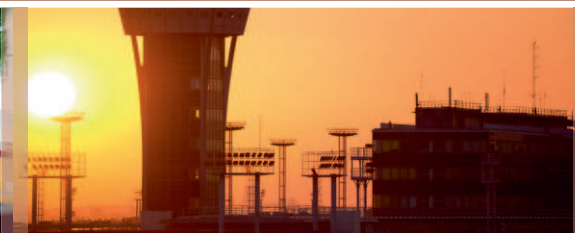
Répartition par type de formation

	Congé formation			Plan Entreprise			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'heures				194 696	194 735	179 891	200 187	196 538	182 917
Part en %	2,7	0,9	1,7	97,3	99,1	98,3	100,0	100,0	100,0

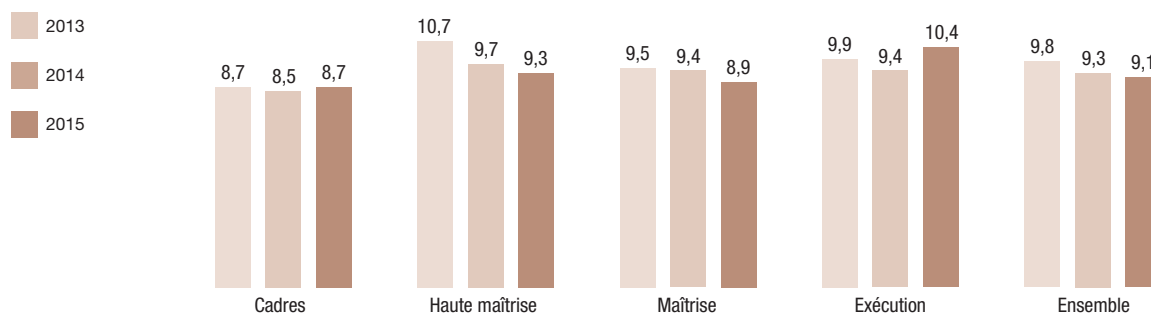
524

Répartition par sexe

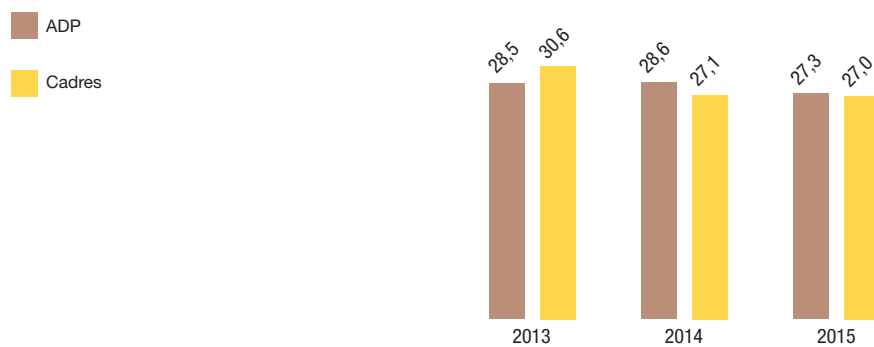
	Hommes			Femmes			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'heures	126 810	123 595	122 059	73 377	72 943	60 858	200 187	196 538	182 917
Part en %	63,3	62,9	66,7	36,7	37,1	33,3	100	100,0	100,0



Nombre d'heures moyen de formation par stage et par catégorie professionnelle



Nombre d'heures moyen de formation par salarié





521

RÉPARTITION DES HEURES DE CONGÉ FORMATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE (CIF)

	Cadres			Haute maîtrise			Maîtrise			Exécution		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Taux	1	0	0	39	50	15	58	50	51	2	0	34

521/522/523/525/531

AUTRES CHIFFRES CONCERNANT LA FORMATION

	2013	2014	2015
Salariés ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré	9	7	8
Salariés ayant bénéficié d'un congé de formation non rémunéré	0	0	0
Congés individuels de formation refusés par le FONGECIF (raison budgétaire)	11	10	10
Congés Bilans de compétence	7	4	5
Contrats d'apprentissage au 31 décembre	159	130	97
Contrats particuliers (qualification et professionnalisation)	51	44	23
Heures d'absences pour formation syndicale *	1 643	1 539	1 118

* Le coût de ces absences n'est pas imputé sur le budget formation.

Relations professionnelles



L'entreprise accorde une importance particulière au dialogue social et au développement des modes de consultation.

7 accords collectifs ont été négociés et signés en 2015 en matière de :

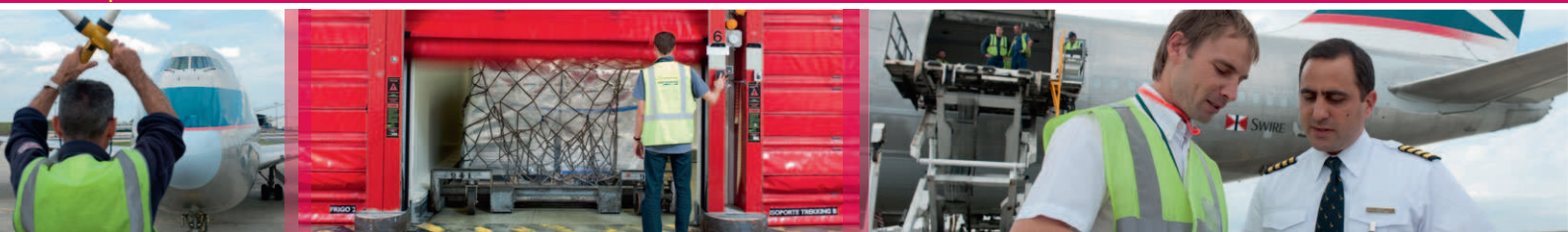
- Rémunération : Intéressement
- Épargne salariale
- Actionnariat salarié
- Représentation du personnel : droits syndicaux
- Élections professionnelles



ACCORDS COLLECTIFS
SIGNÉS :

7





611/612

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL (SCRUTIN TOUS LES 2 ANS)

612

Participation par collège

	1 ^{er} collège			2 ^e collège			Total		
	2011	2013	2015	2011	2013	2015	2011	2013	2015
Inscrits	1 247	1 086	825	6 161	6 308	6 261	7 408	7 394	7 086
Votants	706	486	434	3 961	3 700	3 845	4 667	4 186	4 279
Suffrages exprimés	673	477	415	3 923	3 608	3 744	4 496	4 085	4 159
Participation en %	56,62	44,75	52,61	64,29	58,66	61,41	63,00	56,61	60,39

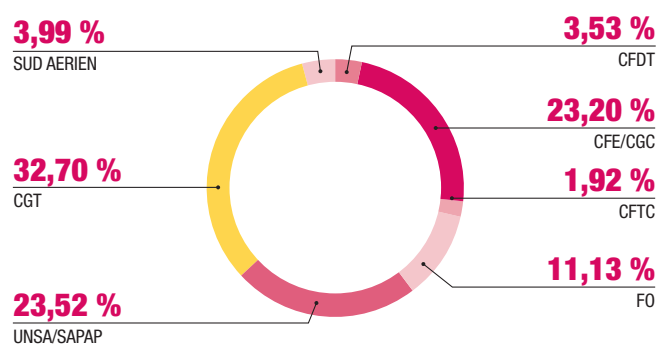
612

Résultats obtenus par chaque organisation syndicale

Organisations	Nombre de voix			Organisations	(en %)		
	2011	2013	2015		2011	2013	2015
SPASAP CFDT	386	199	147	SPASAP CFDT	8,59	4,87	3,53
CFE/CGC	752	922	965	CFE/CGC	16,73	22,57	23,20
CFTC	378	154	80	CFTC	8,41	3,77	1,92
CGT/FO	575	498	463	CGT/FO	12,79	12,19	11,13
UNSA/SAPAP	657	754	978	UNSA/SAPAP	14,71	18,46	23,52
CGT Une force à vos côtés	1 481	1 422	1 360	CGT Une force à vos côtés	32,94	34,81	32,70
SUD AÉRIEN	161	105	166	SUD AÉRIEN	3,58	2,57	3,99
Liste sans étiquette	-	31	-	Liste sans étiquette	-	0,76	-
CAT	106	-	-	CAT	2,36	-	-



Pourcentage des voix obtenues en 2015 par rapport aux suffrages exprimés



611

Appartenance syndicale des élus

Organisations syndicales	2011		2013 *		2015 **	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
SPASAP-CFDT	5	5	3	3	1	2
CFE/CGC	9	9	12	12	12	12
CFTC	4	3	1	2	0	0
CGT/FO	7	7	7	7	6	7
UNSA/SAPAP	8	9	11	10	15	14
CGT Une force à vos côtés	21	21	23	22	21	20
SUD AÉRIEN	1	1	1	1	2	2
Liste sans étiquette	-	-	0	1	-	-
CAT	1	1	0	1	-	-
TOTAL	56	56	58	58	57	57

* Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 1^{er} au 18 février 2013.

** Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège DP suppléants, un second tour a été organisé du 9 au 14 avril 2015.



611/612

ÉLECTIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE (SCRUTIN TOUS LES 2 ANS)

612

Participation par collègue

	1 ^{er} collège			2 ^e collège			3 ^e collège			Total		
	2011	2013	2015	2011	2013	2015	2011	2013	2015	2011	2013	2015
Inscrits	1 247	1 086	825	4 918	4 944	4 844	1 243	1 364	1 417	7 408	7 394	7 086
Votants	710	488	436	3 136	2 818	3 014	836	885	840	4 682	4 191	4 290
Suffrages exprimés	680	479	416	3 011	2 744	2 946	811	867	815	4 502	4 090	4 177
Participation en %	56,94	44,94	52,85	63,77	57,00	62,22	67,26	64,88	59,28	63,20	56,68	60,54

612

Résultats obtenus par chaque organisation syndicale

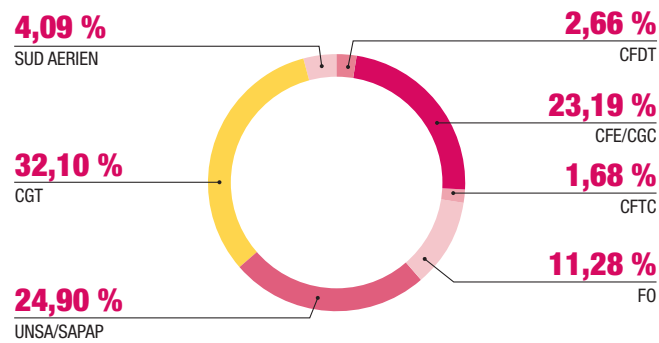
Organisations	Nombre de voix			Organisations	(en %)		
	2011	2013	2015		2011	2013	2015
SPASAP CFDT	375	189	111	SPASAP CFDT	8,33	4,62	2,66
CFE/CGC	758	911	973	CFE/CGC	16,84	22,27	23,19
CFTC	378	132	70	CFTC	8,40	3,23	1,68
CGT/FO	581	519	471	CGT/FO	12,91	12,69	11,28
UNSA/SAPAP	659	780	1040	UNSA/SAPAP	14,64	19,07	24,90
CGT Une force à vos côtés *	1500	1 436	1341	CGT Une force à vos côtés *	33,32	35,11	32,10
SUD AÉRIEN	157	88	171	SUD AÉRIEN	3,49	2,15	4,09
Liste sans étiquette	-	35	-	Liste sans étiquette	-	0,86	-
CAT	94	-	-	CAT	2,09	-	-

Ces résultats sont ceux qui déterminent la répartition des sièges.

* En 2011, liste SICTAM/CGT et SPE/CGT prévoyant une répartition des suffrages exprimés de 40 % SPE/CGT et 60 % SICTAM/CGT.



Pourcentage des voix obtenues en 2015 par rapport aux suffrages exprimés

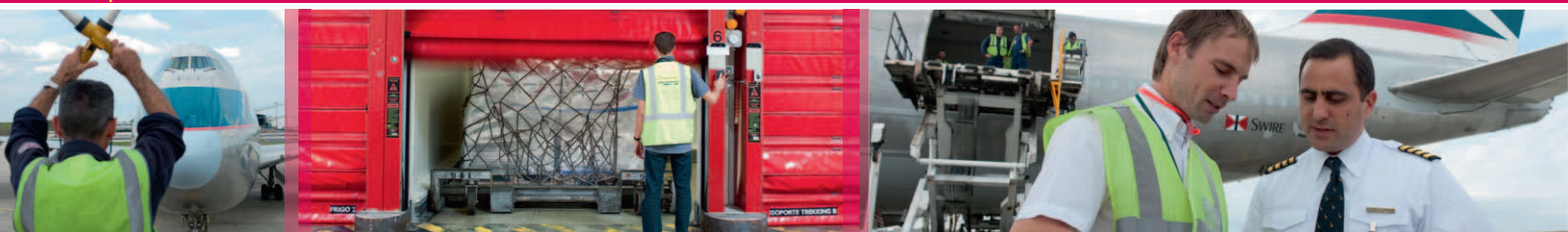


611

Appartenance syndicale des élus

Organisations syndicales	2011		2013 *		2015	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
CFDT	2	2	0	0	0	0
CFE/CGC	4	4	5	5	5	5
CFTC	1	1	0	0	0	0
CGT/FO	2	2	2	2	2	2
UNSA/SAPAP	2	2	3	3	5	4
CGT Une force à vos côtés	7	7	8	8	6	7
SUD AÉRIEN	0	0	0	0	0	0
Liste sans étiquette	-	-	0	0	-	-
CAT	0	0	-	-	-	-
TOTAL	18	18	18	18	18	18

* Le quorum n'ayant pu être atteint dans le 1^{er} collège, un second tour a été organisé du 13 au 18 février 2013.



611/612

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SCRUTIN TOUS LES 5 ANS) *

612

Participation par catégorie **

	Cadres			Autres salariés			Total		
	2004	2009	2014	2004	2009	2014	2004	2009	2014
Inscrits	1 070	1 593	1 676	7 006	9 563	7 163	8 076	11 156	8 839
Votants	514	720	716	2 825	2 901	2 545	3 339	3 621	3 261
Suffrages exprimés	502	710	705	2 746	2 833	2 496	3 248	3 543	3 201
Participation en %	48,04	45,20	42,06	40,32	30,34	34,85	41,34	32,46	36,21

* La loi du 25 juillet 1983 sur la démocratisation du secteur public (article 11) a porté à cinq ans la durée du mandat des membres des conseils d'administration.

** En 1984, les électeurs sont regroupés en un seul corps électoral. Les voix cadres doivent être décomptées pour permettre l'attribution du siège réservé à cette catégorie.

612

Résultats obtenus par chaque organisation syndicale

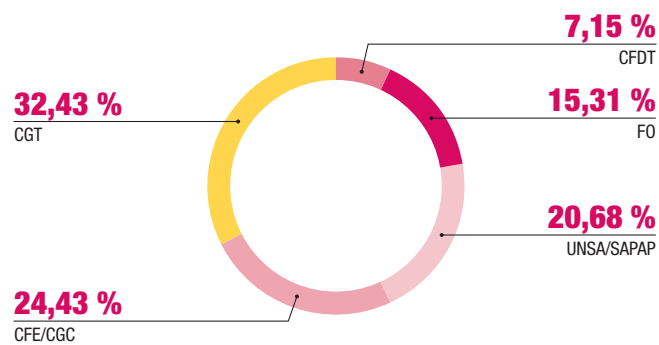
Organisations	Nombre de voix			Organisations	(en %)		
	2004	2009	2014		2004	2009	2014
CFDT	341	345	229	CFDT	10,5	9,7	7,15
CFE/CGC	685	601	782	CFE/CGC	21,1	17,0	24,43
CFTC	172	298	-	CFTC	5,3	8,4	-
CGT	880	1 355	1 038	CGT	27,1	38,2	32,43
UNSA/SAPAP	407	509	662	UNSA/SAPAP	12,5	14,4	20,68
FO	763	435	490	FO	23,5	12,3	15,31

En 2004, CFE-CGC a présenté 2 listes : CAP 2009 et Nouvel Horizon, nouvelles Conquêtes.



612

Pourcentage des voix obtenues en 2014, par rapport aux suffrages exprimés



611

Appartenance syndicale des élus

Organisations Syndicales	2004	2009	2014
CFDT	1	0	0
CFE/CGC	1	1	2
CFTC	-	0	-
CGT	2	3	2
UNSA/SAPAP	1	1	1
FO	2	1	1
TOTAL	7	6	6



613

UTILISATION DES CRÉDITS D'HEURES ET ABSENCES SYNDICALES

613

Répartition du volume global des crédits d'heures utilisés, par type de réunion

	2013	2014	2015
Délégués du personnel	14 780	12 650	13 550
Comité d'Entreprise	19 900	19 950	19 120
Commissions spécialisées	21 590	20 100	19 750
Délégués syndicaux	34 920	34 850	34 680
Groupes de travail syndicats/direction	17 530	18 200	16 950
Représentants du personnel au Conseil d'Administration	8 550	8 650	8 480
CHSCT	14 810	14 940	14 990
Divers	3 150	3 200	3 200
TOTAL	135 230	132 540	130 720

614

NOMBRE DE RÉUNIONS ANNUELLES AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

	2013	2014	2015
Délégués du personnel	12	12	24
Comité d'Entreprise	27 *	22 **	26 ***
Commissions	20	29	24
Délégués syndicaux	71	48	25
Groupes de travail syndicats/direction	28	30	40
Représentants du personnel au Conseil d'Administration	10	12	9

* Dont 15 CE supplémentaires et 3 CE exceptionnels.

** Dont 9 CE supplémentaires et 2 CE extraordinaires.

*** Dont 9 CE supplémentaires et 8 CE extraordinaires.



616/617/618

FORMATIONS SYNDICALES

Répartition du nombre de bénéficiaires et du nombre de jours, par organisation syndicale

	Nombre de bénéficiaires			Nombre de jours			
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	
Stages de formation économique, sociale et syndicale	CFDT	6	3	3	18	9	6
	CFTC	2	-	-	6	-	-
	CFE/CGC	4	-	-	14	-	-
	SPE/CGT	51	-	-	155	-	-
	SICTAM/CGT	-	-	-	-	-	-
	CGT	-	59	40	-	147	137
	CGT/FO	5	2	-	19	10	-
	UNSA/SAPAP	1	20	2	5	36	4
	SUD AÉRIEN	1	-	-	2	-	-
TOTAL	70	84	45	219	202	147	
Réunions syndicales	CFDT	-	-	-	-	-	-
	CFTC	-	-	-	-	-	-
	CFE/CGC	15	3	10	11,5	2	8
	SPE/CGT	-	-	-	-	-	-
	SICTAM/CGT	-	-	-	-	-	-
	CGT	-	20	1	-	20	4
	CGT/FO	2	18	-	1,5	5	-
	UNSA SAPAP	35	20	20	35,5	20	20
	SUD AÉRIEN	-	-	-	-	-	-
TOTAL	52	61	31	48,5	47	32	
Congrès syndicaux	CFDT	-	-	-	-	-	-
	CFTC	-	-	-	-	-	-
	CFE/CGC	-	-	-	-	-	-
	SPE/CGT	2	-	-	10	-	-
	SICTAM/CGT	-	-	-	-	-	-
	CGT	-	70	1	-	79	5
	CGT/FO	15	15	14	30	15	14
	UNSA SAPAP	-	46	20	-	51	28
	SUD AÉRIEN	-	-	-	-	-	-
TOTAL	17	131	35	40	135	47	



621

CONSEILS D'ATELIER ET DE BUREAU

- * Loi du 4 août 1982 relative aux droits d'expression des salariés, complétée par la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.
- * Loi du 3 janvier 1986 relative au droit d'expression des salariés (protocole signé le 23 décembre 1987).

621

Nombre de conseils créés depuis juin 1984

	2013	2014	2015
Nombre de conseils créés	0	0	0
Nombre de réunions	0	0	0
Nombre moyen de participants aux réunions	-	-	-
Nombre moyen de réunions par conseil	-	-	-
Durée moyenne de réunion	-	-	-
% de salariés ayant participé à au moins une réunion de conseil	-	-	-

615

DATES DE SIGNATURE ET OBJET DES ACCORDS SIGNÉS

Accords salariaux

- * Accord salarial 2014 signé le 19 février 2014.

Représentation du personnel

- * Accord sur la création d'un CHSCT transversal signé le 9 août 2013 ;
- * Accord définissant les moyens des CHSCT de proximité et du CHSCT transversal signé le 28 septembre 2013 ;
- * Avenant à l'accord sur le droit syndical à Aéroports de Paris SA : remplacement des élus signé le 5 mars 2014 ;
- * **Accord relatif au droit syndical et dialogue social, signé le 21 juillet 2015.**

Diversité

- * Accord sur l'emploi des personnes handicapées 2013/2015, signé le 17 janvier 2013 ;
- * Accord 2014/2016 sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, signé le 7 février 2014.

Élections professionnelles

- * Avenant portant révision de l'accord sur le vote électronique, signé le 27 novembre 2013 ;

- * Protocole d'accord préélectoral/Élection des Membres du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel, signé le 27 décembre 2013 ;

- * Accord relatif à la prorogation des mandats des représentants du personnel au Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel, signé le 25 janvier 2013 ;

- * **Protocole d'accord sur les modalités d'organisation du vote aux élections professionnelles de 2015 signé le 4 mars 2015 ;**

- * **Accord portant sur la prorogation des mandats des représentants du personnel au comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel signé le 9 mars 2015.**

Formation

- * Accord triennal relatif à la formation professionnelle signé le 7 février 2014.

Frais médicaux

- * Avenant à l'accord instituant un régime collectif de remboursement des frais médicaux du 12 février 2007, signé le 11 octobre 2013 ;
- * Avenant à l'accord instituant un régime collectif de remboursement des frais médicaux à Aéroports de Paris, signé le 31 juillet 2014.



Groupe Aéroports de Paris

- * Protocole d'accord sur la configuration du Comité de Groupe Aéroports de Paris et de ses représentants, signé le 25 novembre 2013.

Intéressement

- * Avenant à l'Accord d'intéressement 2013/2014, signé le 17 juin 2013 ;
- * **Accord d'intéressement 2015-2017 signé le 24 juin 2015.**

Épargne salariale et actionnariat salarié

- * **Avenant n° 1 à l'avenant portant révision de l'accord relatif à la mise en place et au règlement du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif du Groupe Aéroports de Paris – Modalités d'abonnement 2016-2019 ;**

- * **Avenant n° 4 portant révision de l'accord relatif à la mise en place et au règlement du Plan d'Épargne du Groupe Aéroports de Paris et règlement refondu du Plan d'Épargne du Groupe Aéroports de Paris ;**

- * **Accord relatif à la répartition des actions attribuées gratuitement au sein d'Aéroports de Paris.**

signés le 11 décembre 2015

Retraites

- * Accord de maintien des droits aux régimes complémentaires de retraite conclu en application des délibérations ARRCO (délibération 22B) et AGIRC (délibération D25), signé le 6 mars 2014.

Santé au travail

- * Accord Bien vivre au travail signé le 28 août 2013.

191/192/193

NOMBRE D'HEURES D'ARRÊT DE TRAVAIL

	2013	2014	2015
Heures de grève	4 942	4 787	13 530
Heures théoriquement travaillées	10 878 504	10 757 838	10 445 988
% heures de grève par rapport aux heures théoriquement travaillées	0,05	0,04	0,13

622

PROCÉDURES D'ACCUEIL

Accueil de stagiaires

De nombreux stagiaires sont accueillis à Aéroports de Paris. Ils participent à la vie professionnelle de l'entreprise en fonction de leurs compétences et de leurs aspirations. Dans le cadre de stages conventionnés, les stages proposés permettent aux étudiants de découvrir l'entreprise et ses métiers, en

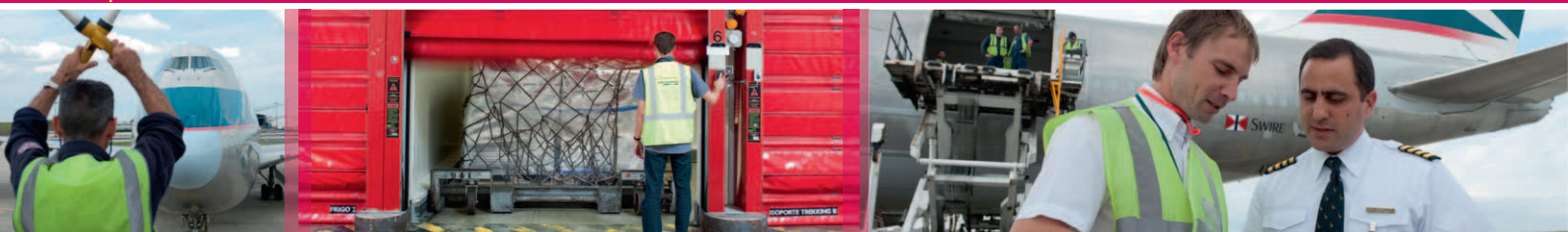
leur donnant l'occasion de mettre en pratique les acquis de leurs formations et de valoriser leurs compétences. L'accueil des stagiaires est assuré par les services, qui mettent à leur disposition des informations relatives à l'activité et à l'entreprise (missions, organisation, résultats).

622

Accueil des nouveaux embauchés

Après l'accueil et l'intégration au sein du service et de la direction, un stage de 2 jours de connaissance de l'entreprise est proposé aux nouveaux embauchés sous contrat à durée indéterminée, par le service Formation.

Les personnes en contrat à durée déterminée, ou celles qui sont en stage de fin d'études pour 6 mois minimum dans l'entreprise, peuvent être inscrites à la demande de leur Service.



Cette formation a pour but de présenter les missions et l'organisation, les activités et les métiers d'Aéroports de Paris, le secteur du transport aérien, le monde aéroportuaire, etc.

Des intervenants de l'entreprise présentent leurs activités et sensibilisent les nouveaux embauchés aux enjeux

d'Aéroports de Paris : la stratégie, la sécurité du travail, la politique environnementale, la démarche qualité clients, etc.

Les visites commentées de Paris-Charles de Gaulle et d'une aérogare d'Orly familiarisent les nouveaux embauchés avec les deux plates-formes principales d'Aéroports de Paris.

623

PROCÉDURE D'INFORMATION ASCENDANTE ET DESCENDANTE

Support	Périodicité	Cadres	Haute maîtrise	Maîtrise	Exécution
Intranet – News	Variable	x	x	x	x
Journal d'Entreprise « Le Journal d'Aéroports de Paris »	10/an + n° spéciaux	x	x	x	x
Les actus RH	7/an	x	x	x	x
Infodif – Outlook	Variable	x	x	x	x
Rapport d'activité et de Développement Durable	1/an	x			à la demande
Plan stratégique 2016-2020 Cahiers Stratégie-Intranet	Tous les 5 ans	x	x	x	x
Épargne salariale livrets et documentation	Variable	x	x	x	x
Intranet – Extraits de presse	Quotidienne				Intranet
Panneaux d'affichage administratif	Permanent	x	x	x	x
Notes de service	Variable	x	x	x	x
Livret d'accueil des nouveaux embauchés	Variable				diffusion + intranet
Conventions annuelles des Cadres et des Haute maîtrise	Annuelle	x	x	-	-

624

SYSTÈMES D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

Des entretiens individuels sont réalisés annuellement pour les cadres et les non-cadres. Un support informatique permet leur analyse. Par ailleurs, outre les entretiens d'embauche, tout salarié peut avoir un entretien avec son encadrement, avec un responsable de la Direction des Ressources Humaines ou une Assistante Sociale pour tout motif personnel (familial, logement, problème social, formation, retraite, etc.).

631/632/633

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Procédures	2013	2014	2015
Recours à des modes de solutions non judiciaires engagées dans l'année	-	-	-
Instances judiciaires engagées dans l'année avec mise en cause de l'entreprise	22	11	31
Mises en demeure et procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année	0	0	2

Activités et actions sociales



42 prêts au titre de l'aide au logement ont été accordés en 2015.

Au 31 décembre 2015, 1 437 logements souscrits par Aéroports de Paris sont occupés par des salariés.

57 salariés ont bénéficié d'un prêt véhicule en 2015.

619 526 repas ont été servis aux salariés dans les 13 restaurants d'entreprise.

Le montant de la subvention versée au comité d'entreprise pour les activités socioculturelles s'est élevé à 6,4 millions d'euros.



LE PRIX DU REPAS :

3,20 €





712

LOGEMENT

712

Réservations de logements dans les programmes locatifs

Les logements souscrits par Aéroports de Paris au titre de l'investissement obligatoire dans la construction (dit Action Logement) sont attribués en concertation avec la Commission Mixte du logement (1/3 représentants de la direction, 2/3 représentants du personnel).

Les logements disponibles sont proposés aux salariés suivant un ordre de priorité.

	2013	2014	2015
Souscriptions réalisées	39	49	97
Total des logements souscrits par ADP de 1956 à l'année considérée *	2 123	2 172	2 269
Logements occupés au 31 décembre *	1 334	1 340	1 437

* La différence entre le nombre de logements occupés et le nombre de logements souscrits correspond aux logements définitivement remis à la disposition des organismes collecteurs.

712

Aides pour le financement de l'acquisition ou de l'amélioration du logement

Des prêts au taux d'intérêt de 2,25 % remboursables au maximum en 15 ans sont accordés aux salariés sur proposition de la Commission Mixte du Logement.

Les salariés ne pouvant bénéficier du 1 % logement, leur demande ne correspondant pas aux critères de la réglementation, peuvent recevoir néanmoins des prêts dont le montant est de 10 000 euros.

Des bonifications d'intérêt (2,29 euros par mois et par tranches de 1 524,49 euros empruntés) sont accordées par ailleurs aux salariés Cadres et Haute maîtrise. Le montant des prêts bonifiés est plafonné à 15 fois la rémunération de base, échelon E0320 ou 256, et 15 % du coût de l'opération, déduction faite du prêt direct Aéroports de Paris et du prêt à taux 1,5 %. La durée nominale des bonifications est de 120 mois maximum.

712

Montant total des dépenses au titre de l'aide au logement du Personnel

	2013	2014	2015	
Souscriptions de logements	1,03	0,90	1,69	
	Action logement	0,17	0,55	0,39
Prêts accordés	Hors Action logement	0,15	0,10	0,06
	Prêts PASS (travaux, mobilité...)	0,33	0,16	0,26
Montant des bonifications versées	0,04	0,03	0,03	
TOTAL DES DÉPENSES (EN M€)	1,72	1,74	2,43	
Nombre de prêts accordés depuis 1953	6 023	6 068	6 110	



712

PRÊTS VÉHICULES

Le montant maximum des prêts en 2015, pour acquisition d'un véhicule dans l'intérêt du service varie de 4 600 à 7 600 € en fonction du taux d'émission de CO₂ du véhicule.

Le taux des prêts pour acquisition d'un véhicule était en 2015 de 0,75 % au 1^{er} août 2015 (indexation sur le taux de rémunération du livret A).

	2013	2014	2015
Montant maximum (en €)	7 000/7 600	7 000/7 600	4 600/7 600
Durée maximum du prêt	36 mois	36 mois	36 mois
Taux d'intérêt	1,25 % au 01/08/2013	1 % au 01/08/2014	0,75 % au 01/08/2015
Bénéficiaires			
Utilité de service	45	33	57
Nécessité de service	23	20	-
Salariés mutés	-	-	-
Total bénéficiaires	68	53	57
Montant des prêts			
Utilité de service (en €)	144 900	96 070	252 052
Nécessité de service (en €)	89 400	70 680	-
Salariés mutés	-	-	-
MONTANT TOTAL DES PRÊTS (EN €)	234 300	166 750	252 052

* Montants accordés selon le taux d'émission de CO₂ du véhicule.

711

BUDGET DU COMITÉ D'ENTREPRISE (ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES)

2013	12 273 639 €
2014	12 470 649 €
2015	12 382 328 €

La subvention versée au CE comprend 2 parties :

- * d'une part, 1,65 % de la masse salariale brute imposable, soit 6 398 258 euros en 2015 ;
- * d'autre part, le coût réel de la participation aux cotisations des mutuelles, soit 5 984 070 euros en 2015 (retraités groupe fermé, actifs nouveau régime santé).

Une subvention légale de 0,2 % de la MSBI est versée pour le fonctionnement, soit 775 546 euros en 2015.



712

RESTAURANTS DU PERSONNEL

712

Nombre de restaurants mis à la disposition du personnel

	2013	2014	2015
Siège	1	1	1
Paris-Orly	4	4	4
Paris-Charles de Gaulle	7	7	7
Paris-Le Bourget	1	1	1
Autres terrains	0	0	0
TOTAL	13	13	13

712

Restaurants gérés par le Comité d'Entreprise

	2013	2014	2015
Siège	1	1	1
Paris-Orly	2	2	2
Paris-Charles de Gaulle	2	2	2
TOTAL	5	5	5

712

Restaurants gérés par le Comité d'Entreprise, nombre total annuel de repas servis

	2013	2014	2015
Siège	42 615	42 573	39 259
dont salariés Aéroports de Paris	37 501	37 122	35 663
Paris-Orly	381 353	369 397	349 089
dont salariés Aéroports de Paris	262 027	259 858	240 575
Paris-Charles de Gaulle	396 340	360 229	383 463
dont salariés Aéroports de Paris	211 962	207 276	200 480
TOTAL	820 308	772 199	771 811
DONT SALARIÉS AÉROPORTS DE PARIS	511 490	504 256	476 718



712

Restaurants gérés par le Comité d'Entreprise, prix du repas Aéroports de Paris

	2013	2014	2015
Prix du repas (en €)	3,08 au 01/01/2013	3,19 au 01/01/2014	3,20 au 01/01/2015
Montant de la subvention restaurant accordée par Aéroports de Paris au CE pour les salariés Aéroports de Paris (en M€)	8,68	8,70	8,50

712

Restaurants gérés par un concessionnaire

	2013	2014	2015
Paris-Orly	2	2	2
Paris-Charles de Gaulle	5	5	5
Paris-Le Bourget	1	1	1
Autres terrains	0	0	0
TOTAL	8	8	8



712

Restaurants gérés par un concessionnaire, nombre total annuel de repas servis

	2013	2014	2015
Paris-Orly	125 744	118 863	116 443
dont salariés Aéroports de Paris	67 149	63 021	61 145
Paris-Charles de Gaulle	270 284	250 352	233 671
dont salariés Aéroports de Paris	92 916	89 404	81 663
Total	396 028	369 215	350 114
dont salariés Aéroports de Paris	160 065	152 425	142 808

Les restaurants gérés par Air France et le restaurant de Continental Square à Paris-Charles de Gaulle facturent directement les administrations et entreprises qui les fréquentent. De ce fait, nous ne pouvons qu'indiquer les chiffres de fréquentation du personnel ADP :

	2013	2014	2015
Paris-Le Bourget	16 261	16 097	16 468
Paris-Charles de Gaulle	116 623	118 643	109 275
Paris-Orly	28 876	27 623	32 100

721/722

AUTRES CHARGES SOCIALES (en millions d'euros)

	2013	2014	2015
Assurances complémentaires (prévoyance) * (721)	4,74	5,45	5,99
Régime obligatoire de couverture santé ** (721)	2,85	2,94	2,99
Régimes retraite supplémentaires *** (721)	4,31	4,37	4,34
Retraites complémentaires **** (721)	30,74	31,92	32,71

* Régime de prévoyance AXA.

** Couverture santé AG2R Prévoyance.

*** Retraites supplémentaires.

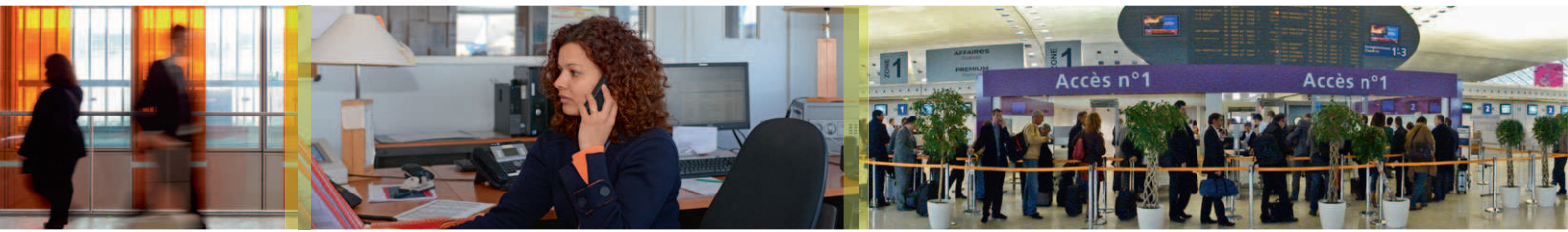
**** Cotisations ANEP et CRICA, AGFF.

Répertoire des indicateurs obligatoires du bilan social



Répertoire
des indicateurs
obligatoires
du bilan social





I - EMPLOI

111	Effectif total au 31 décembre de l'année considérée.....	2
112	Effectif permanent.....	3
113	Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée au 31 décembre.....	3
114	Effectif mensuel moyen de l'année considérée.....	6
115	Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre.....	6
116	Répartition par âge de l'effectif total au 31 décembre.....	9
117	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon l'ancienneté à Aéroports de Paris.....	10
118	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon la nationalité.....	4
119	Répartition de l'effectif total au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée.....	4 - 5
121	Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires (intérimaires extérieurs).....	8
122	Nombre de stagiaires.....	8
123	Nombre de travailleurs extérieurs.....	8
124	Durée moyenne des contrats de travail temporaire (intérimaires extérieurs).....	8
131	Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée.....	10
132	Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée.....	10
133	Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans.....	11
141	Total des départs.....	11
142	Nombre de démissions.....	11
143	Nombre de licenciements pour cause économique.....	12
144	Nombre de licenciements pour d'autres causes.....	11
145	Fins de contrats à durée déterminée.....	11
146	Départs au cours de la période d'essai.....	11
148	Départs volontaires en retraite et préretraite.....	11
149	Décès.....	11
151	Nombre de salariés promus dans l'année dans une catégorie ou groupe supérieur.....	13
161	Nombre de salariés mis en chômage partiel pendant l'année considérée.....	13
162	Nombre total d'heures de chômage partiel pendant l'année considérée.....	13
171	Nombre de handicapés au 31 décembre de l'année considérée.....	16
172	Nombre de handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise, employés au 31 décembre de l'année considérée.....	16
181	Nombre total de jours d'absence.....	14
182	Nombre de journées d'absence pour maladie, y compris longue maladie.....	14
183	Répartition de la maladie selon la durée de l'absence.....	16
184	Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet.....	14
185	Nombre de journées d'absence pour maternité.....	14
186	Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les femmes...).....	14
187	Nombre de journées d'absence pour d'autres causes.....	14
191	Heures perdues pour fait de grèves.....	55
192	Heures normalement travaillées.....	55
193	Pourcentage des heures de grève par rapport aux heures travaillées.....	55

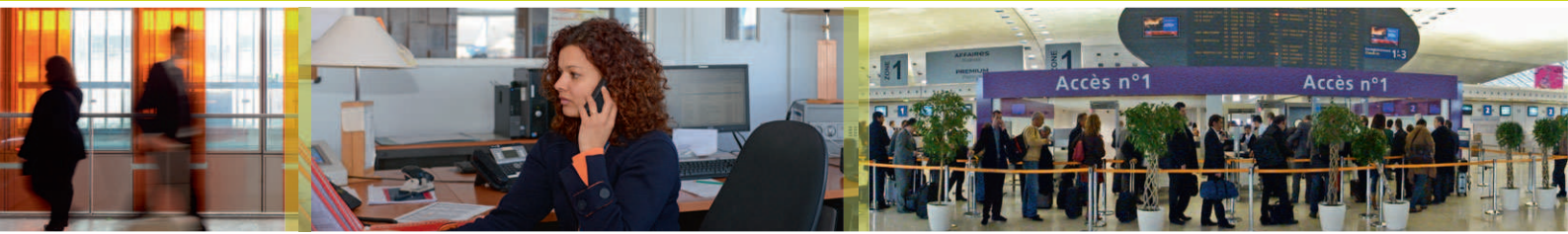


II - RÉMUNÉRATIONS

211	Rémunérations mensuelles moyennes nettes.....	19
212	Part des primes à périodicité non mensuelle dans la déclaration des salaires.....	20
213	Grille de rémunérations.....	18
221	Rapport entre les rémunérations des 10 % des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant aux 10 % des salariés touchant les rémunérations les moins élevées.....	20
222	Montant global des dix rémunérations les plus élevées.....	21
231	Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement.....	18
232	Pourcentage des salariés payés au mois sur la base de l'horaire affiché.....	18
241	Avantages sociaux dans l'entreprise.....	22
242	Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à disposition de personnel.....	22
251	Frais de personnel/chiffre d'affaires.....	22
261	Montant global de la réserve de participation et/ou de l'intéressement.....	21
262	Montant moyen de la participation par salarié bénéficiaire et/ou de l'intéressement.....	21
263	Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation (participation aux résultats, intéressement, actionnariat.....)	22

III - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

311	Nombre d'accidents avec arrêt.....	24
312	Nombre de journées perdues.....	24
313	Nombre d'incapacités permanentes (partielles ou totales) notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée.....	25
314	Nombre d'accidents mortels.....	25
315a	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail.....	25
315b	Nombre de journées perdues.....	25
316	Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestations de service dans l'entreprise.....	25
317	Taux et montant de la cotisation sécurité sociale d'accidents du travail.....	29
321	Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves – codes 32 à 40.....	26
322	Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation – code 02.....	26
323	Nombre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus) codes 09 à 31.....	26
324	Nombre d'accidents de circulation – manutention – stockage – codes 01 - 03 - 04 - 06 - 07.....	26
325	Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel – code 05.....	26
326	Nombre d'accidents de circulation sur la voie publique liés à l'activité du travailleur (à l'exception des accidents de trajet visés à l'indicateur 315a) – code 08.....	26
327	Autres cas.....	26
331	Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité sociale au cours de l'année considérée.....	26
332	Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci.....	26
341	Existence et nombre de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.....	28
342	Nombre de réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.....	28
351	Effectif formé à la sécurité dans l'année.....	30
352	Somme des dépenses de sécurité effectuées dans l'entreprise au sens de l'article R. 231-8 du Code du Travail.....	29



IV - AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

411	Horaire hebdomadaire moyen affiché	32
412	Nombre de jours de repos compensateur pris au titre des heures supplémentaires.....	32
413	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés.....	33
414	Nombre de salariés occupés à temps partiel.....	33
415	Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de deux jours de repos hebdomadaire consécutifs.....	33
416	Nombre moyen de jours de congés annuels (non compris le repos compensateur).....	32
417	Nombre de jours fériés payés.....	32
421	Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants et de nuit.....	34
422	Nombre de personnes occupant des emplois alternant ou de nuit de plus de 50 ans	36
431	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 85 dbs à leur poste de travail.....	27
432	Nombre d'audiogrammes effectués par le service de la médecine du travail.....	27
433	Nombre de journées (vacations) de mesures de bruit réalisées sur les personnes à leur poste de travail.....	27
434	Nombre de personnes sur lesquelles ont été établies des mesures de bruit.....	27
435	Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures.....	28
441	Expérience de transformation de l'organisation du travail.....	27
451	Évaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail présenté dans l'établissement au sens de l'article L. 437-2 du Code de Travail.....	36
452	Taux de réalisation du programme présenté l'année précédente.....	36
453	Investissements réalisés, non prévus dans le programme établi l'année précédente.....	36
461	Nombre d'examens cliniques.....	27
462	Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail.....	27
471	Nombre de salariés reconnus inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail.....	27
472	Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude.....	27

V - FORMATION

511	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue.....	38
512	Montant consacré à la formation continue.....	38
513	Contribution légale Formation Continue.....	38
514	Nombre de stagiaires.....	39
515	Nombre d'heures de stage rémunérées et non rémunérées.....	42
516	Décomposition par type de stages.....	42
521	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré.....	44
522	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré.....	44
523	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation.....	44
524	Nombre d'heures d'absence pour congé formation	42
527	Nombre d'heures d'absence pour formation interne.....	42
528	Nombre d'heures d'absence pour formation interne et externe.....	42
529	Nombre d'heures d'absence pour formation syndicale.....	44
531	Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année.....	44



VI - RELATIONS PROFESSIONNELLES

611	Composition des DP/CE/CA	46 - 48 - 50
612a	Participation aux élections par collège – Délégués du personnel.....	46
612b	Participation aux élections par collège – Comité d'Entreprise.....	48
612c	Participation aux élections par collège – Conseil d'Administration.....	50
613	Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée.....	52
614	Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année considérée.....	52
615	Dates de signature et objets des accords signés dans l'entreprise pendant l'année considérée.....	54
616	Absences rémunérées pour congés d'éducation ouvrière.....	53
617	Absences rémunérées pour réunions syndicales.....	53
618	Absences rémunérées pour congrès syndicaux.....	53
621	Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions du personnel.....	54
622	Procédures d'accueil.....	55
623	Procédures d'information ascendante ou descendante et niveau.....	56
624	Système d'entretiens individuels.....	56
631	Nombre de recours à des modes de solution non judiciaires engagés dans l'année.....	56
632	Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année et où l'entreprise est en cause.....	56
633	Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'inspecteur du travail pendant l'année considérée.....	56

VII - ACTIVITÉS ET ACTIONS SOCIALES

711	Budget du Comité d'Entreprise.....	59
712	Répartition des dépenses de l'entreprise pour le logement, les restaurants, les prêts véhicules.....	58
721	Cotisations versées par l'entreprise au titre des assurances et des prestations complémentaires (prévoyance et allocations décès).....	62
722	Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (vieillesse).....	62

**Le bilan social 2015 d'Aéroport de Paris
a été élaboré en application du code du travail
(articles L2323-20 et suivants).**

**Sa présentation tient compte des remarques faites
par les élus du comité d'entreprise.**

Ce bilan social peut-être envoyé et les informations complémentaires éventuelles sur son contenu
demandées à la Direction des Ressources humaines

291 boulevard Raspail 75675 PARIS cedex 14 - Tél. : 01 43 35 74 91

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros - SIREN 552 016 628 RCS Paris - N°TVA intracommunautaire FR 33 552 016 628
Siège social : 291 boulevard Raspail - 75675 Paris cedex 14 - Tél. : +33 (0)1 43 35 70 00 - www.aeroportsdeparis.fr



Aéroports de Paris
291, boulevard Raspail
75675 Paris cedex 14
Tél. +33 (0)1 43 35 70 00

